
UN PROCESSUS EN PLEINE ÉVOLUTION :
LES POLITIQUES SUR LA
CONSERVATION DES TERRES
HUMIDES AU CANADA

Rapport n° 93-1



Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)

Imprimé en 1993
Ottawa (Ontario)

ISBN 0-662-98210-X
N° de cat.: CW69-10/93-1F

Les personnes suivantes ont préparé le présent document : Mme Pauline Lynch-Stewart, en vertu d'un contrat attribué par le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (CNACTH) (Canada), M. Clayton D. A. Rubec, la Direction de la conservation des habitats (Service canadien de la faune), M. Kenneth W. Cox, Chef de secrétariat, le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) et M. James H. Patterson, directeur, Relations internationales et avec les gouvernements, Canards Illimités Canada.

On peut obtenir sans frais des exemplaires du présent rapport en s'adressant au :

Secrétariat
Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)
Suite 200, 1750, Courtwood Crescent
Ottawa (Ontario) K2C 2B5

Also available in English.



**UN PROCESSUS EN PLEINE ÉVOLUTION :
LES POLITIQUES SUR LA
CONSERVATION DES TERRES
HUMIDES AU CANADA**

Pauline Lynch-Stewart
Clayton D.A. Rubec
Kenneth W. Cox
James H. Patterson

Rapport n° 93-1
Conseil nord-américain de conservation
des terres humides (Canada)

REMERCIEMENTS

Les personnes suivantes nous ont gracieusement fourni des renseignements portant sur la politique relative aux terres humides adoptée par leur gouvernement.

M. Graham Dorn (Saskatchewan Wetland Conservation Corporation), M. Doug Hagan (ministère des Richesses naturelles de l'Ontario), M. Michel Jean (ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche du Québec), M. Randy Milton (ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse) et Mme Catherine Rostron (Commission des ressources en eau de l'Alberta).

La documentation ayant servi pour l'annexe B (Programmes sur les terres humides au Canada) nous a été gracieusement fournie par :

M. Syd Barber (Habitat faunique Canada), M. Robert G. Bromley (ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest), M. Mike Cahill (ministère de l'Environnement et des Terres de Terre-Neuve et du Labrador), M. Lorne Colpitts (Manitoba Habitat Heritage Corporation), Mme Rosemary Curley (ministère de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard), M. Ernie Ewaschuk (Centre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine de l'Alberta), M. Lindsay Jones (Programme de conservation des estuaires du Pacifique), M. Patrick Kehoe (ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick), Mme Margaret McLaren (ministère des Richesses naturelles de l'Ontario), M. Randy Milton (ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse), Mme Isabelle Ringuet (Service canadien de la faune, Région de Québec) et M. Don Toews (ministère des Ressources renouvelables du territoire du Yukon).

Les auteurs désirent souligner l'excellent travail de Mme Theresa Dupuis de Canards Illimités Canada, et de LL Communications qui nous ont aidés à réaliser le présent document. Le Service canadien de la faune, Environnement Canada, s'est chargé de la traduction française.

PRÉFACE

Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) s'est engagé à promouvoir les efforts visant la conservation des terres humides au Canada en assurant la coordination et le soutien des initiatives en matière de gestion et de politiques des terres humides, et des projets portant sur les aspects scientifiques des terres humides. Un élément fondamental de ce rôle de coordination et de soutien des initiatives liées aux politiques sur les terres humides consiste à faire l'inventaire, la synthèse et l'analyse des progrès réalisés en ce domaine dans tout le Canada, et à diffuser cette information.

Le présent rapport brosse un tableau des initiatives en matière de politiques sur les terres humides au Canada jusqu'en janvier 1993, et il examine certains des facteurs qui ont eu une incidence sur cette évolution. Ce document a pour objet d'aider les différentes compétences, tant au Canada que dans le monde entier, à encourager et à promouvoir l'élaboration, l'adoption et la mise en oeuvre de politiques relatives aux terres humides.

RÉSUMÉ

Les années 90 marquent un point tournant dans la politique sur les terres humides au Canada; six politiques importantes ont été préparées par l'industrie et les gouvernements dans les trois premières années de cette décennie. Des associations représentant l'industrie des pâtes et papiers et l'industrie de la tourbe de sphaigne au Canada de même que les gouvernements canadien et ontarien ont adopté des déclarations de principes qui définissent les méthodes de fonctionnement qu'ils ont l'intention d'utiliser tout en assurant la durabilité des valeurs des terres humides au profit des générations futures. Les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan prévoient la présentation de leurs projets de politiques sur les terres humides à leur cabinet respectif en 1993-1994. D'autres groupes d'intérêts du secteur industriel et des gouvernements s'emploient activement à la conservation des terres humides dans le cadre de politiques environnementales ou de stratégies de conservation plus globales.

Du point de vue des gouvernements, des corporations, des associations professionnelles ou des industries, les politiques sur les terres humides témoignent d'un engagement dans le domaine de la conservation des terres humides et constituent un catalyseur pour l'adoption de mesures complémentaires dans tout le pays. Grâce à leur grande visibilité, elles suscitent l'intérêt concernant les avantages socio-économiques et environnementaux découlant des terres humides, assurant ainsi que les décideurs accordent toute la considération nécessaire aux terres humides dans les processus décisionnels. Ces politiques servent à l'orientation et au soutien individuel des décideurs, pour qu'ils fassent en sorte que les possibilités d'utilisation judicieuse et durable des terres humides se concrétisent; elles contribuent aussi à clarifier les responsabilités particulières relatives aux terres humides et correspondent à une approche cohérente et fondée sur la coordination entre les nombreux organismes intéressés aux terres humides ou ayant une incidence sur ces terres.

À l'échelle nationale, un certain nombre d'événements ont eu une importance dans l'évolution et la structure des approches actuelles visant la conservation des terres humides et les politiques s'y rapportant. Parmi ces événements, citons les suivants :

- ▶ des publications qui ont fait époque, notamment la *Stratégie mondiale de la conservation* et la *Stratégie mondiale de la conservation — Canada, Notre avenir à tous*, le *Rapport du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie et Terres humides du Canada*;
- ▶ des conférences importantes comme le Forum sur les terres humides durables;

Politiques sur les terres humides au Canada

- ▶ la création de nouveaux organismes comme Habitat faunique Canada et le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada);

- ▶ la diffusion de nouveaux programmes environnementaux comme le *Plan vert du Canada* et le *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine*.

Un examen des politiques canadiennes en matière de terres humides révèle un certain nombre de tendances ou de thèmes sous-jacents aux documents énonçant les politiques adoptées ou proposées. En général, les politiques et les projets relatifs aux terres humides au Canada reconnaissent les liens qui existent entre la conservation des terres humides et le maintien de la prospérité économique; ils illustrent une approche de gestion intégrée, qui reconnaît les nombreuses valeurs des terres humides en tant que ressources du paysage, et ils représentent un fondement solide favorisant la participation du public. Enfin, ils encouragent une stratégie proactive en vue de la conservation des terres humides, qui passe par l'établissement de perspectives et d'objectifs destinés à orienter la gestion de cette ressource.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
PRÉFACE	ii
RÉSUMÉ	iii
INTRODUCTION	1
LE RÔLE DES POLITIQUES DANS LA CONSERVATION DES TERRES HUMIDES	4
PROGRÈS DANS L'ADOPTION DE POLITIQUES SUR LES TERRES HUMIDES AU CANADA	6
ÉTAPES IMPORTANTES DE LA CONSERVATION DES TERRES HUMIDES AU CANADA	11
TENDANCES DES POLITIQUES SUR LA CONSERVATION DES TERRES HUMIDES	16
OUVRAGES CITÉS	24
ANNEXES	
A : FICHES DE RENSEIGNEMENTS : POLITIQUES SUR LES TERRES HUMIDES AU CANADA	29
Gouvernement du Canada	31
Gouvernement de l'Alberta	33
Gouvernement de l'Ontario	36
Gouvernement de la Saskatchewan	39
Industrie des pâtes et papiers	42
Association canadienne de la tourbe de sphaigne	44
B : PROGRAMMES RELATIFS AUX TERRES HUMIDES AU CANADA	47
C : LE PLAN NORD-AMÉRICAIN DE GESTION DE LA SAUVAGINE	57
D : POLITIQUES ET RECHERCHES SCIENTIFIQUES SUR LES TERRES HUMIDES	63

INTRODUCTION

Au cours des années 60, les préoccupations des Canadiens relativement aux terres humides étaient axées sur les organismes de gestion de la faune responsables de la conservation des habitats. La «conservation des terres humides» signifiait l'acquisition et la gestion de sites particuliers par les gouvernements et les organisations privées, généralement pour la protection d'espèces rares ou de populations de la sauvagine.

Tout au long des années 70 et au début des années 80, de nombreuses études ont révélé les pertes importantes et généralisées de terres humides partout au pays, et décrit les graves répercussions de ces pertes sur les autres ressources, l'industrie et la population (voir l'encadré intitulé : «Perspective sur les terres humides au Canada»). La réaction à ces conclusions s'est fait attendre. Il existait encore au sein de la population un manque de compréhension en ce qui a trait au rôle des terres humides dans une perspective écologique plus globale. En outre, certains programmes gouvernementaux avaient des effets antagonistes, quelques-uns prévoyant des mesures incitatives pour la conversion des terres humides à d'autres usages. Enfin, on manquait généralement de connaissances et d'orientation en ce qui a trait à l'approche conduisant à la pérennité des fonctions des terres humides et des avantages qui en découlent.

D'autres éléments sont venus se greffer au tableau au cours des années 80. La Commission mondiale de l'environnement et du développement (connue sous le nom de «Commission Brundtland») a souligné l'importance d'un environnement sain et l'a portée à l'attention du public; le Canada a emboîté le pas en créant le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie. Ces initiatives ont non seulement suscité dans la population un vif intérêt et des préoccupations concernant l'environnement, incitant les Canadiens à devenir des «gardiens de l'environnement» au profit des générations futures, mais elles ont défini une perspective et une approche nouvelles, tant pour les activités environnementales qu'économiques, au nom du «développement durable». Pour beaucoup de Canadiens, le développement durable devenait finalement une cause solide et crédible en vue de la conservation de l'environnement.

Ces initiatives environnementales et bien d'autres qui ont fait couler beaucoup d'encre dans les années 80, conjuguées à une sensibilisation accrue concernant l'état de l'environnement au Canada ont renforcé la détermination des Canadiens en vue d'améliorer la gestion de leurs ressources environnementales. Entre autres, des Tables rondes sur l'environnement et l'économie, ces tribunes favorisant un dialogue permanent sur la façon de mettre en pratique le développement durable, ont été créées partout au pays. Le *Plan vert du Canada* (gouvernement du Canada 1990) présente un programme environnemental détaillé pour le gouvernement fédéral, échelonné sur cinq ans.

Perspective sur les terres humides au Canada

Nous sommes dépositaires au Canada de vastes ressources en terres humides; en effet, on estime que les terres humides représentent 14 % de la superficie totale du pays, soit quelque 1 270 000 km². Les terres humides bordent les côtes du Canada, mettent en valeur ses forêts boréales et ses prairies et ajoutent une touche luxuriante à ses paysages montagneux et arctiques. De fortes concentrations de tourbières (ces terres humides qui possèdent au moins 40 cm d'épaisseur de tourbe en surface) se trouvent dans la partie septentrionale du Manitoba, dans les basses terres de la baie d'Hudson et de la baie James au nord de l'Ontario, et dans le district du Mackenzie situé dans les Territoires du Nord-Ouest. Les marais salés sont plus communs le long des côtes du sud-ouest de la Colombie-Britannique, sur les côtes ontariennes de la baie d'Hudson et de la baie James, dans les baies protégées des provinces Maritimes, ainsi qu'en bordure de l'estuaire du Saint-Laurent au Québec. Les rives du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs recèlent de vastes plans d'eau peu profonde, souvent associés à des réseaux de flèches de sable. Les eaux peu profondes des prairies, que l'on nomme «marécages peu profonds» ou «cuvettes» sont les terres humides dominantes qui caractérisent les plaines méridionales de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

Les terres humides sont essentielles au bien-être de tous les Canadiens, à qui ils procurent d'énormes avantages aux plans écologique et socio-économique. Les terres humides contribuent largement à la qualité de l'environnement et en sont des indicateurs importants. Elles sont le siège de mécanismes essentiels au maintien de la vie chez les poissons et la faune, dans les forêts et les tourbières, et jouent un rôle clé dans les réseaux hydrographiques du Canada.

On doit reconnaître que l'utilisation et la conversion des terres humides ont contribué au développement économique du Canada. Beaucoup des meilleures terres agricoles du pays et de vastes secteurs de certaines grandes villes comme Winnipeg, Toronto ou Vancouver étaient à l'origine des terres humides. Toutefois, la perte et la dégradation continues de terres humides atteignent des proportions critiques dans certaines régions. Les terres humides estuariennes de la côte du Pacifique diminuent sans cesse, notamment dans le delta du Fraser, où une évaluation effectuée en 1974 montre que 71 % des marais salés et 29 % des marais d'eau douce soumis aux marées ont disparu par suite de diverses activités de développement. De même, le long de la côte atlantique, plus de 65 % de tous les marais salés des provinces Maritimes ont été convertis à d'autres usages par suite de l'établissement des habitants. Les terres humides situées en bordure du fleuve Saint-Laurent et de son estuaire continuent de disparaître au profit d'autres utilisations concurrentes du territoire, 7 % de ces terres ayant été convertis à d'autres usages rien qu'entre 1950 et 1978, et 40 % depuis le peuplement de cette région. Dans le sud de l'Ontario, 68 % des terres humides d'origine ont perdu leur statut naturel pour servir à d'autres usages. Dans la région des cuvettes des prairies, on estime que, depuis le peuplement en 1976, un total de 1,2 million d'hectares de terres humides, soit plus de la moitié de toutes les terres humides existantes, ont changé d'utilisation. Les aménagements hydro-électriques et l'exploitation d'autres ressources peuvent faire disparaître les terres humides, surtout dans les régions éloignées. Les aménagements hydro-électriques effectués dans les parties manitobaine, ontarienne et québécoise de la région de la baie d'Hudson et de la baie James auront une incidence considérable sur les tourbières et les terres humides de rivage intérieures ainsi que sur les terres humides côtières. C'est également le cas le long des grands cours d'eau comme la Peace River en Colombie-Britannique et en Alberta.

Partout au Canada, les terres humides sont dégradées à cause de certaines pratiques relatives à l'utilisation des terres, qui ont entraîné la destruction de végétaux et d'habitats, l'augmentation des charges en éléments nutritifs et en toxines, la sédimentation, la turbidité et l'altération du débit des

cours d'eau. La conversion et la dégradation des terres humides coûtent très cher aux Canadiens. Ces coûts sont rattachés aux dommages découlant des inondations, à la diminution des récoltes attribuable au faible taux d'humidité des sols, ou à la réduction des revenus tirés du piégeage due à la perte d'habitats. Il faut aussi défrayer le remplacement des fonctions des terres humides perdues, entre autres les systèmes de traitement servant à purifier l'eau ou à créer de nouveaux marais pour servir d'habitat aux populations fauniques. Dans les régions où la perte et la dégradation continues des terres humides ont atteint des proportions critiques, on ne peut plus tolérer la dégradation ultérieure des fonctions des terres humides procurant des avantages économiques, biologiques, hydrologiques, récréatifs et esthétiques sans entraîner de graves répercussions économiques et environnementales sur place et ailleurs.

Les progrès réalisés au chapitre des politiques sur les terres humides dans les années 90 laissent penser que la conservation des terres humides a, elle aussi, amorcé un virage et qu'elle atteint finalement son plein développement. Les industries tout comme les gouvernements adoptent des politiques qui définissent les principes régissant la gestion des opérations qui peuvent avoir une incidence sur les terres humides; de nombreux autres efforts au plan des politiques sont près de recevoir la sanction finale. De plus, les mesures prises par d'autres organismes et particuliers témoignent de leur engagement dans le domaine de la conservation des terres humides, si ce n'est clairement formulé dans leurs énoncés de politiques. Point important, ces initiatives se caractérisent par des partenariats multilatéraux regroupant divers ministères gouvernementaux, des industries et des groupes d'intérêt, qui utilisent tout un éventail de mécanismes visant la conservation des terres humides et qui comptent sur un vaste processus de consultation et de participation de la population pour garantir des avantages à l'échelle locale. On est loin de la «conservation des terres humides» prônée dans les années 60.

Le présent rapport cherche à déterminer «à quelle étape nous sommes rendus» au Canada concernant les politiques sur les terres humides, et il décrit le processus qui a conduit à ce point. Ce document est divisé en quatre sections principales, portant sur les points suivants :

- ▶ le rôle des politiques dans la conservation des terres humides;
- ▶ les progrès dans l'adoption de politiques sur les terres humides au Canada;
- ▶ les étapes importantes de la conservation des terres humides au Canada;
- ▶ les tendances des politiques sur la conservation des terres humides.

LE RÔLE DES POLITIQUES DANS LA CONSERVATION DES TERRES HUMIDES

Une politique est un énoncé de considérations qui oriente les décisions et les actions. Qui doit adopter des politiques sur les terres humides au Canada, et quel est le rôle des politiques dans la conservation des terres humides? Quelle différence les politiques peuvent-elles faire dans les méthodes de gestion des terres humides, ou dans le processus décisionnel ayant une incidence sur les terres humides?

Au Canada, les provinces ont juridiction au premier chef sur la réglementation et la gestion de la plupart des terres humides à l'intérieur de leurs frontières, tandis que dans les territoires, la responsabilité de la gestion des ressources naturelles est partagée entre les organismes fédéraux, territoriaux et autochtones.

La *Politique fédérale sur la conservation des terres humides* (gouvernement du Canada 1991) décrit le rôle fédéral comme suit :

«La conservation des terres humides est d'une importance cruciale pour l'acquiescement des responsabilités fédérales ayant trait au maintien de la qualité de l'environnement, des populations d'oiseaux migrateurs, des pêches en eau douce et en eau salée et de ressources internationales ou transfrontalières telles que l'eau et la faune. Le gouvernement fédéral est aussi responsable de la gestion des répercussions de plus de 900 de ses politiques et programmes au Canada, dont plusieurs touchent directement ou indirectement les terres humides... Plus de 29 % du total des terres humides du Canada se trouvent en territoire fédéral, principalement dans le nord canadien... Le gouvernement fédéral entend collaborer avec les autres gouvernements et le secteur privé à la conservation des terres humides, afin qu'elle témoigne de l'intérêt national. Il veut être un chef de file qui donne l'exemple et s'engage à prendre part à la conservation des terres humides en mettant à contribution des modèles, des instruments et de l'expertise, et en améliorant les connaissances sur les terres humides au Canada. Il jouera le rôle d'un catalyseur, incitant et aidant les Canadiens à participer à un effort collectif.»

Une forte proportion des terres humides du Canada, particulièrement dans le sud, sont situées sur des propriétés privées, tandis que les avantages découlant des terres humides profitent en grande partie au public en général. Les terres humides qui subissent le plus de pressions liées à l'utilisation du territoire sont, pour la plupart, des terres privées. C'est donc à ce niveau que se situe le défi le plus important pour tous les gouvernements au Canada — protéger et représenter l'intérêt public au moyen de tous les mécanismes disponibles, tout en respectant et en défendant les droits des propriétaires fonciers et d'autres compétences, et en assurant une gestion

responsable des terres humides sur le territoire de la Couronne, tant à l'échelle provinciale que fédérale.

On ne peut réussir à conserver les terres humides au Canada sans le soutien et, ce qui est plus important encore, sans la participation active de tous les Canadiens. Les préoccupations concernant les valeurs environnementales, y compris les avantages découlant des terres humides, doivent influencer sur les activités quotidiennes des citoyens et des corporations dans tout le Canada. Cette condition englobe les décisions ayant trait aux terres humides appartenant à des particuliers, qui constituent la majorité des terres humides à haut risque dans les provinces canadiennes.

Pour les gouvernements, les corporations, les associations professionnelles ou les industries, les politiques sur les terres humides serviraient :

- ▶ à témoigner d'un engagement en matière de conservation des terres humides, tant pour les Canadiens que pour la communauté internationale, et à agir comme catalyseur pour la concrétisation de mesures complémentaires partout au pays;
- ▶ à mettre en lumière les avantages socio-économiques et environnementaux rattachés aux terres humides grâce à une meilleure visibilité, et à garantir toute la considération qui revient aux terres humides dans le processus de prise de décisions;
- ▶ à assurer une orientation et un soutien individuel aux décideurs pour garantir la réalisation des possibilités qui s'ouvrent au chapitre de l'utilisation judicieuse et durable des terres humides, et pour éviter ou résoudre les conflits relatifs aux terres humides;
- ▶ à clarifier les responsabilités particulières liées aux terres humides, et à faire la synthèse des lois, des politiques et des programmes existants qui contribuent déjà à la conservation des terres humides;
- ▶ à définir une approche cohérente fondée sur la coordination des nombreux organismes qui portent un intérêt aux terres humides ou ont une incidence sur celles-ci; cette approche prévoirait une réorientation des activités qui vont à l'encontre des objectifs de la conservation des terres humides et assurerait le progrès dans la poursuite d'objectifs et de buts précis.

PROGRÈS DANS L'ADOPTION DE POLITIQUES SUR LES TERRES HUMIDES AU CANADA

Les années 90 représentent un point tournant en matière de politique sur les terres humides au Canada; six politiques importantes ont été préparées par l'industrie et les gouvernements dans les trois premières années de cette décennie. Des associations représentant l'industrie canadienne des pâtes et papiers et celle de la tourbe de sphaigne, de même que les gouvernements canadien et ontarien ont adopté des énoncés de politiques définissant les méthodes de fonctionnement qu'ils ont l'intention d'utiliser tout en assurant la durabilité des valeurs des terres humides au profit des générations futures. Les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan comptent présenter des projets de politiques sur les terres humides à leur cabinet respectif en 1993-1994. D'autres gouvernements et groupes d'intérêts du secteur industriel s'emploient activement à la conservation des terres humides dans le cadre de politiques environnementales ou de stratégies de conservation plus globales. L'annexe A contient des fiches de renseignements concernant chacun des énoncés de politiques adoptés ou élaborés par des organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux partout au Canada.

Le conseil d'administration de l'Association canadienne de la tourbe de sphaigne (ACTDS) a adopté sa *Politique de conservation et de réaménagement* en janvier 1991. Au milieu de l'année 1989, cette association organisait une série de discussions et de visites des tourbières avec des représentants des gouvernements et de groupes environnementaux privés «pour établir ensemble des politiques qui permettent à l'industrie de la tourbe de mener à bien ses affaires tout en préservant les marais pour les générations futures». Cette politique incite les membres de l'ACTDS à : «Réduire l'impact de leurs opérations sur l'environnement et faire de leur mieux pour restaurer les sites d'exploitation pour le bénéfice de la société». Parmi les mesures envisagées, mentionnons la réalisation, avant l'ouverture de nouvelles tourbières, d'études pour évaluer les tourbières vierges, afin de faciliter le réaménagement de ces tourbières, l'établissement de «refuges» dans les zones qui présentent le plus grand intérêt écologique, et les pratiques de production de la tourbe comme la rotation entre les tourbières, les zones tampons et les systèmes de drainage en vue du réaménagement éventuel.

La publication en mars 1992 de la *Politique fédérale sur la conservation des terres humides* fondée sur le *Plan vert du Canada* marque l'aboutissement de cinq années de consultations avec les organismes fédéraux et provinciaux et avec les organisations non gouvernementales. Pilotée par Environnement Canada, la *Politique fédérale sur la conservation des terres humides* représente une initiative de l'ensemble du gouvernement canadien, entérinée par le cabinet fédéral et mise en oeuvre au moyen d'une vaste gamme d'activités fédérales existantes qui pourraient toucher directement ou indirectement les terres humides. Cette politique poursuivra

les objectifs en matière de conservation des terres humides par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes sociaux, économiques et environnementaux, tant au pays qu'ailleurs dans le monde, notamment de ceux qui ont trait au maintien de la qualité de l'environnement, des populations d'oiseaux migrateurs, des pêches en eau douce et en eau salée, et des ressources internationales ou transfrontalières telles que l'eau et la faune, ainsi que par la gestion des terres fédérales. L'objectif du gouvernement fédéral relativement à la conservation des terres humides s'énonce comme suit : «Favoriser la conservation des terres humides du Canada en vue du maintien de leurs fonctions écologiques et socio-économiques, pour le présent et l'avenir.» Les objectifs clés visent, notamment, à «prévenir aucune perte nette des fonctions des terres humides sur toutes les terres et eaux fédérales», et à «mettre en valeur et restaurer les terres humides dans les secteurs où leur élimination ou dégradation, ou celle de leurs fonctions, a atteint des proportions critiques».

En avril 1992, l'Association canadienne des pâtes et papiers publiait son *Énoncé sur la foresterie. Les terres humides*. L'industrie des pâtes et papiers est centrée dans la région boréale, où l'on trouve de vastes tourbières qui représentent environ 70 % de toutes les terres humides du pays, dont une grande proportion est recouverte d'arbres. La politique de l'Association stipule que «L'industrie des pâtes et papiers contribue à la durabilité des terres humides canadiennes en reconnaissant les fonctions de ces terres lors de la planification de l'aménagement forestier». Cette politique vise le développement durable au moyen d'une gestion intégrée des ressources, possible seulement si «l'ensemble des intervenants impliqués coopèrent et coordonnent leurs efforts». Dans sa politique sur les terres humides, l'Association canadienne s'engage à travailler avec les organismes gouvernementaux et les groupes voués à la conservation des terres humides «afin d'intégrer l'utilisation judicieuse des terres humides dans leurs activités d'aménagement forestier». Parmi les mesures particulières prévues pour le maintien des terres humides se trouvent la récolte du bois des tourbières en hiver à l'aide d'une machinerie spécialement équipée, des précautions particulières prises au moment de planifier l'emplacement et la construction de routes, de ponts et de ponceaux, des études appropriées avant le drainage des tourbières ainsi que l'application de la réglementation et des lignes directrices provinciales portant sur les travaux effectués à l'intérieur et autour des terres humides.

En mai 1992, le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario a approuvé *En matière de terres humides. Déclaration de principes du gouvernement de l'Ontario*. Ce document a été adopté conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire* de 1983. Présentée conjointement par le ministre des Affaires municipales et le ministre des Richesses naturelles, cette politique «énonce des directives à l'intention notamment des municipalités, des conseils d'aménagement, des organismes publics et du secteur privé relativement à la protection des terres humides». L'origine de

la Déclaration de principes remonte à 1981, avec la publication du document intitulé *Towards a Wetland Policy For Ontario* (ministère des Richesses naturelles de l'Ontario 1981), suivi en 1984 des *Guidelines for Wetlands Management* (ministères des Richesses naturelles et des Affaires municipales de l'Ontario) et d'un certain nombre de projets de politique. Ces efforts visaient à compenser les énormes pertes de terres humides subies en Ontario.

«Plus de 75 pour cent des terres humides naturelles du sud de l'Ontario situées au sud du Bouclier canadien ont disparu. Et cette tendance continue, car les pressions pour utiliser ces terrains à d'autres fins ou y exercer d'autres activités (défrichage, drainage, dragage et remblayage, par exemple) ne cessent de s'intensifier. Par ailleurs, on observe le même phénomène au nord de la frontière ... surtout près des régions urbaines et le long des rives des Grands Lacs et d'autres cours d'eau» (Ministères des Richesses naturelles et des Affaires municipales de l'Ontario 1992).

Les objectifs sont les suivants : «Faire en sorte que le processus d'aménagement de l'utilisation du sol recense et protège adéquatement les terres humides» et «Empêcher la disparition des terres humides d'importance provinciale». Cette politique est avant-gardiste au Canada, et peut-être dans le monde, car elle sera mise en oeuvre par le biais de plans officiels, de plans de lotissements, d'autorisations, de règlements de zonage, de dérogations mineures et d'autres outils de planification. L'expression «terres humides d'importance provinciale» (telle que définie dans les systèmes d'évaluation comme le *Système d'évaluation pour les terres humides de l'Ontario au sud du bouclier précambrien* (Ministère des Richesses naturelles et Environnement Canada 1984) est une autre caractéristique clé et novatrice de cette politique sur les terres humides, soit l'identification de terres humides de choix pour lesquelles aucune perte ne sera autorisée. Par exemple, il est interdit d'exercer des activités d'aménagement dans les terres humides d'importance provinciale dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, et ces activités ne sont permises que sur les terres adjacentes, sauf si cela entraîne la disparition des fonctions des terres humides, tel que démontré dans l'étude d'impact sur l'environnement.

En janvier 1992, la Commission des ressources en eau approuvait le document intitulé *Recommended Policy for Wetland Management in the Settled Area of Alberta*, pour présentation au Cabinet en 1993. La commission albertaine a amorcé le projet de politique sur les terres humides à la demande, et avec la collaboration, d'un certain nombre de ministères provinciaux importants, dont l'Agriculture, l'Environnement, les Forêts, les Terres et la Faune, les Affaires municipales ainsi que les Transports et les Services publics. Ces ministères, et d'autres selon les besoins, collaboreront et participeront à la mise en oeuvre de la politique sur les terres humides; la responsabilité de la coordination des activités relatives à la gestion des terres humides incombera au ministère de l'Environnement de l'Alberta. Le

document de la Commission préconise une approche similaire à celle de la *Politique fédérale sur la conservation des terres humides*, car la mise en oeuvre de cette politique se fera principalement dans le cadre des activités gouvernementales existantes qui ont une incidence directe ou indirecte sur les terres humides et par le biais de certaines nouvelles initiatives ayant trait à des secteurs clés, notamment à l'information, à l'éducation et à la planification relatives aux terres humides. En outre, cette politique offrira des possibilités de coopération entre des ministères provinciaux, des administrations municipales et des organisations non gouvernementales. Le but du gouvernement de l'Alberta est de maintenir les avantages sociaux, économiques et environnementaux découlant des processus liés aux terres humides, dans le présent et dans l'avenir. Cette politique établit aussi une hiérarchie dans les objectifs de gestion relatifs aux terres humides formées de marécages peu profonds ou de marais dans les zones habitées, la conservation dans leur état naturel, l'atténuation des effets négatifs, ainsi que la régénération, la restauration et la création de terres humides. On établira des objectifs de gestion régionaux particuliers, qui feront partie de la planification de la gestion des terres humides.

Parallèlement à la présentation du document *Recommended Policy for the Settled Areas* au Cabinet de l'Alberta, on demandera l'autorisation de consulter la population concernant une politique de gestion des terres humides dans les zones inhabitées.

Un groupe de travail formé de représentants du gouvernement provincial et coordonné par la Saskatchewan Wetland Conservation Corporation a préparé un projet de politique intitulé *One Resource Many Benefits: Managing Saskatchewan Wetlands* (gouvernement de la Saskatchewan 1992); ce groupe comprenait des délégués des ministères provinciaux de l'Agriculture et de l'Alimentation, de l'Environnement et de la Sécurité publique, des Ressources naturelles, du Développement rural et de l'Eau. Ce projet de politique fait actuellement l'objet d'un examen comme point de départ de consultations publiques finales prévues pour janvier 1993 et jusqu'en mars de cette année. On pense pour l'instant que les recommandations de cette politique seront présentées au gouvernement provincial dans le but de commencer la mise en oeuvre en avril 1994. Le document en question propose des mesures précises visant l'objectif du «maintien ou du rétablissement du nombre de terres humides» et il met l'accent sur cinq enjeux importants : le manque de sensibilisation relativement aux fonctions et aux avantages des terres humides, les effets antagonistes des politiques et des programmes, le manque de directives et de politiques en matière de planification pour les terres humides, la disparité entre les coûts et les avantages rattachés aux terres humides en vue de la conservation des terres humides, et le manque de recherche et de surveillance.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a ébauché en 1989 un document de travail intitulé *Provincial Land Use Policy Concerning Freshwater Wetlands and Salt Marshes as Wildlife Habitat Areas* (ministère des Terres et des Forêts, et ministère des Affaires municipales 1989). Toutefois, l'initiative n'a pas franchi l'étape du document de travail. Le rapport final du Groupe de travail sur la qualité de l'eau (Task Force on Clean Water) intitulé *Clean Water for Nova Scotia* (ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse 1991) recommande l'élaboration et l'adoption d'une politique provinciale sur les terres humides régissant l'utilisation de l'eau et des terres.

Parallèlement à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques sur les terres humides, des millions de dollars sont consacrés directement chaque année, principalement par le biais de partenariats rassemblant des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que des industries, pour une foule de programmes visant la protection, la mise en valeur, la restauration et la création de terres humides partout au pays. L'annexe B décrit les principaux programmes de conservation des terres humides mis en oeuvre actuellement dans tout le Canada.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec a rédigé de nouveaux règlements afin de compléter la législation existante en matière de conservation, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (chapitre IV.1). Ces règlements définissent onze types d'habitats aux fins de la conservation, dont quatre (habitat de la sauvagine, du rat musqué, du poisson et du héron) englobent des terres humides. La loi sur la conservation oblige à dresser la carte des habitats et rend illégale toute activité qui altère ou modifie les caractéristiques biologiques, physiques ou chimiques de l'habitat. La publication de ces règlements était prévue pour mars 1993.

Bien qu'ils ne se consacrent pas à proprement parler à l'application de politiques des terres humides, un certain nombre de corporations et de gouvernements du Canada témoignent de leur engagement à la conservation des terres humides en s'attaquant à la tâche. Dow Canada appuie les efforts de conservation des terres humides par le biais de projets tels que le *Wildlife Greenbelt*, sorte de ceinture de verdure qui entoure une usine pétrochimique de Fort Saskatchewan (Alberta). Dow Canada a aussi collaboré avec Canards Illimités Canada à la restauration du marais Hillman, en bordure du lac Érié, près du parc national de la Pointe-Pelée, ainsi qu'avec l'office de protection de la nature de la région d'Essex, afin d'aider à bâtir à cet endroit un centre d'interprétation et d'information destiné au public. La General Motors du Canada contribue largement à la conservation de la zone du marais Second, à proximité de son nouveau bureau principal au Canada, situé à Oshawa (Ontario). L'INCO du Manitoba a contribué au Projet de la pointe Lynch dans cette province. La Trans-Canada Pipelines investit des sommes considérables dans des mesures d'atténuation destinées aux terres humides se trouvant en bordure du

pipeline en construction au Manitoba. Des entreprises et des industries canadiennes prennent conscience que leurs réalisations relativement aux enjeux environnementaux auront une incidence directe sur leurs activités futures.

ÉTAPES IMPORTANTES DE LA CONSERVATION DES TERRES HUMIDES AU CANADA

Du point de vue national, un certain nombre d'événements ont marqué l'évolution de la conservation des terres humides et l'élaboration des politiques en ce domaine. Ces événements, entre autres la publication d'ouvrages ayant fait époque, la création de groupes de travail et l'établissement de nouveaux organismes, ont eu une grande importance dans l'évolution et la structuration des approches actuelles conduisant à la conservation des terres humides et aux politiques s'y rattachant. On en trouvera la liste ci-dessous par ordre chronologique.

1980/81 — *La Stratégie mondiale de la conservation (SMC)* (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources 1980) préconisait une approche plus globale, plus intégrée, du développement économique par la conservation des ressources vivantes. Commandée en vertu du Programme de l'environnement des Nations Unies, cette stratégie a été endossée par le Canada et 33 autres pays en 1981. La SMC formulait trois objectifs : le maintien des processus écologiques essentiels et des milieux vivants, la préservation de la diversité génétique et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes. Lorsqu'elle décrit les progrès réalisés au Canada relativement aux 16 mesures prioritaires recommandées par la SMC, la *Stratégie mondiale de la conservation — Canada* (Environnement Canada 1986) met l'accent sur les responsabilités particulières du Canada concernant les terres humides, soulignant que l'utilisation durable d'une ressource ne peut se faire isolément, car les ressources ainsi que leur gestion et leur utilisation sont invariablement liées aux autres processus et systèmes essentiels de la biosphère. Ces documents stratégiques de haut calibre ont encouragé bien des initiatives visant une approche écologique plus intégrée pour la gestion des ressources au Canada.

1984 — **Habitat faunique Canada (HFC)** a vu le jour grâce aux efforts de la Wildlife Habitat Coalition, d'organismes provinciaux voués à la préservation de la faune et du Service canadien de la faune. Ces organismes reconnaissent collectivement la nécessité d'une organisation chargée de promouvoir et de mettre en valeur les avantages économiques et sociaux des ressources fauniques, et de mettre à contribution les grandes compétences qui se trouvent à tous les paliers gouvernementaux et dans les organismes privés. Depuis sa création, Habitat faunique Canada sert de pivot à la coopération et au partenariat dans les programmes de conservation partout au Canada, octroyant des sommes et

faisant la promotion de la coopération entre les groupes gouvernementaux et non gouvernementaux pour divers projets relatifs aux habitats, l'accent étant mis sur les terres humides. HFC préconise et applique depuis toujours une approche écosystémique de la conservation, insistant tout particulièrement sur la valeur des partenariats et de la gérance de l'environnement dans l'atteinte des objectifs de conservation. L'une des forces d'Habitat faunique Canada réside dans le caractère novateur, axé sur les objectifs, des solutions qu'elle prône pour relever les défis en matière de gestion des habitats.

1984 — *Nos sols dégradés : le Canada compromet son avenir* est un rapport sur la conservation des sols préparé par le Comité sénatorial permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts et présenté au Sénat canadien; ce document met en relief les liens qui unissent les écosystèmes des terres humides à la conservation des sols et de l'eau au Canada. Le Comité a attiré l'attention vers les politiques qui sont incompatibles avec l'objectif de la conservation des sols, par exemple celles qui incitent au drainage des terres humides et des marécages peu profonds afin de créer des terres cultivables marginales; il a également insisté sur la résolution de ces contradictions dans les politiques. Cette initiative a donc stimulé les efforts de conservation des terres humides, surtout dans l'Ouest canadien.

1986 — Le *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)* a été signé par les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis (puis du Mexique). Le PNAGS regroupe des équipes internationales de spécialistes et de gestionnaires des ressources naturelles provenant d'organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux, territoriaux et des États, ainsi que de groupes de conservation du secteur privé et des particuliers. Le PNAGS est axé sur le rajeunissement des populations de sauvagine et d'autres oiseaux migrateurs ainsi que des populations fauniques, par le biais de la conservation des hautes terres et des terres humides appartenant à des particuliers ou au gouvernement. Cet objectif se réalise grâce à la mise en oeuvre de plans, de programmes et de projets fondés sur le partenariat.

On décrit le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine comme un «vaste projet établissant des mécanismes ... axés sur divers groupes d'intérêts voués à la protection de la sauvagine et à la préservation des écosystèmes des terres humides» et comme «l'un des plans d'aménagement du territoire les plus ambitieux et les plus vastes jamais élaborés au monde». Le PNAGS prône une nouvelle vision de la gestion de la sauvagine, reconnaissant la «conservation des terres humides» comme étant fondamentale au défi que constitue la gestion de la sauvagine; il souligne la nécessité d'influer sur les pratiques d'utilisation des terres sur de vastes superficies dans toute l'Amérique du Nord, et le besoin de partenariats où sont représentés les organismes gouvernementaux fédéraux,

provinciaux et territoriaux ainsi que ceux des États, en plus des organisations privées, des propriétaires fonciers et d'autres citoyens. Le PNAGS compte plus de 200 organisations participantes et ses prévisions budgétaires dépassent 1,7 milliard \$ CA pendant la période de mise en oeuvre, consacrés à la restauration des populations de sauvagine et d'oiseaux migrateurs ainsi que de leurs habitats dans le cadre de partenariats appelés Plans conjoints des habitats. On trouvera à l'annexe C des renseignements supplémentaires sur le PNAGS et les trois Plans conjoints des habitats s'appliquant au Canada.

1986 — La *Politique de gestion de l'habitat du poisson* (P&O 1986) a été publiée par le ministère des Pêches et des Océans du Canada afin d'orienter ses efforts de gestion des habitats conformément à la *Loi fédérale sur les pêches*. En plus de promouvoir la conservation des terres humides, plus particulièrement dans les estuaires côtiers des régions du Pacifique et de l'Atlantique, cette politique crée un important précédent en ce qui a trait à la gestion des habitats en Amérique du Nord, grâce au caractère novateur et ambitieux de son principe directeur «aucune perte nette» de la capacité de production des habitats du poisson. Cette politique reflète également la volonté de ce ministère de travailler de concert avec d'autres parties, le document étant présenté comme «l'ébauche d'une concertation réaliste entre le secteur privé et les divers paliers de gouvernement».

1986 — Le **Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie (GTNEE)** a été créé par le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE) en vue d'amorcer le dialogue entre les ministres de l'Environnement du Canada, les cadres supérieurs de l'industrie canadienne et des représentants d'organisations environnementales et d'institutions d'enseignement sur la façon d'intégrer les enjeux environnementaux et économiques au Canada. Le *Rapport du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie* (GTNEE 1987) reconnaît et appuie les principales conclusions et recommandations du document *Notre avenir à tous* (Commission mondiale sur l'environnement et le développement 1987), notamment les suivantes : qu'un essor économique à long terme est tributaire d'un environnement sain et qu'il a également une incidence sur l'environnement de bien des façons; qu'il faut une technologie et une prospérité découlant d'une croissance économique continue pour assurer un développement économique sain et durable au plan environnemental; et qu'il faut donc intégrer la planification et la gestion économiques et environnementales. *Notre avenir à tous* et le *Rapport* du GTNEE définissaient une nouvelle perspective en matière de développement durable, qui pourrait bientôt être présente dans tout le pays et commencer à modifier en profondeur beaucoup d'efforts au plan environnemental et économique, notamment les activités relatives aux terres humides. Le *Rapport* recommande également la création de Tables rondes sur

l'environnement et l'économie dans chaque compétence canadienne afin de fournir des tribunes propices au dialogue permanent sur des méthodes visant à concrétiser le développement durable.

1987 — La *Politique fédérale relative aux eaux* (gouvernement du Canada 1987) désigne et met en relief les terres humides comme étant un secteur préoccupant particulier relativement aux ressources nationales en eau. Cette politique souligne l'engagement du gouvernement fédéral à conserver et à mettre en valeur les terres humides du Canada dans le cadre de mesures à court et à long terme, en coordination avec d'autres gouvernements, des organisations privées, des propriétaires fonciers et le public en général.

1987 — *Wetland Conservation Policy in Canada : Recommendations by Non-Government Organizations* (Federation of Ontario Naturalists et Environnement Canada 1987). Ce rapport de l'Atelier des organismes non gouvernementaux sur la politique des terres humides au Canada était parrainé par la Federation of Ontario Naturalists et par Environnement Canada. L'Atelier a rassemblé des représentants d'associations de naturalistes, d'agriculteurs, de groupes voués à la conservation des sols et de la faune, ainsi que des chasseurs et des pêcheurs sportifs; leur but était de parvenir à une compréhension commune de l'enjeu des terres humides au Canada, d'identifier les obstacles et les problèmes liés à cette question et de proposer des solutions ou des moyens de surmonter ces difficultés. Les participants ont recommandé un cadre de politique à adopter et à mettre en oeuvre par tous les gouvernements du Canada. Les recommandations formulées ont été transmises à tous les ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles du pays. Ces recommandations établissaient une base pour des cadres de politiques sur les terres humides adoptées par le Comité interministériel fédéral des terres et le Comité fédéral-provincial sur l'utilisation des terres au Canada, dont les membres se sont engagés à encourager leur gouvernement à utiliser le cadre en question, le cas échéant. La *Wetland Conservation Policy in Canada: Recommendations by Non-Government Organizations* a été une source importante de motivation et d'inspiration dans les efforts du gouvernement canadien visant une politique fédérale des terres humides.

1988 — *Les Terres humides du Canada* (Groupe de travail national sur les terres humides 1988) constitue un document de référence important concernant la variété, l'étendue et l'état des terres humides de toutes les régions du Canada; en effet, il présente une évaluation des origines et des fonctions des terres humides et précise les liens étroits qui les unissent à nos systèmes écologiques et socio-économiques. Dans la préface du volume, le ministre fédéral de l'Environnement réitère la préoccupation du gouvernement fédéral en ces termes : «De nombreux Canadiens doivent leur gagne-pain à cette ressource

internationale qui, par ailleurs, est essentielle aux diverses ressources naturelles qui y sont reliées. Par des politiques fédérales sur les terres, les eaux et les terres humides, et par des accords internationaux tels que le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, le Canada s'est engagé à conserver ce patrimoine national et, de fait, mondial que constituent les écosystèmes de terres humides».

1990 — Le **Forum sur les terres humides durables**, première manifestation publique organisée par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), constitue une étape importante non seulement au plan de la conservation des terres humides, mais également en ce qui a trait au développement durable au Canada. Le Forum constitue un grand pas en avant dans l'établissement d'une perspective nationale axée sur la durabilité des terres humides. Dans son allocution, le Premier ministre du Canada a lancé un vibrant appel à l'action devant l'urgence de la conservation des ressources nationales en terres humides. Le Forum a souligné l'importance au plan environnemental et économique que revêt la question nationale de la conservation des terres humides, et il a encouragé la création de partenariats intersectoriels visant des stratégies pratiques et efficaces et des approches intégrées pour la gestion des terres humides en tant qu'écosystèmes aux multiples usages et que parties intégrantes de notre paysage dans son ensemble. Plus de 70 recommandations de mesures ont été soumises à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, émanant de quatre secteurs principaux, soit le milieu des affaires, l'agriculture, les secteurs de la planification et de la conservation de l'environnement. Ces recommandations abordent l'élaboration ou la modification de politiques et de lois, l'examen des codes de pratique, la sensibilisation et l'éducation du public et des milieux politiques, l'orientation de la planification et de la gestion, la recherche, les subventions et l'application de programmes à titre d'outils. Dans ses recommandations, le Forum exhorte toutes les compétences du Canada à adopter des politiques complémentaires pour la gestion et la conservation des terres humides et préconise la création d'un groupe de travail national afin d'examiner diverses questions relatives aux terres humides.

1990 — Le **Conseil nord-américain de conservation des terres humides (CNACTH) (Canada)** a été créé par le ministre de l'Environnement conformément aux dispositions de la *Loi fédérale sur la faune* afin de promouvoir la coordination des programmes relatifs aux terres humides du Canada. Le CNACTH (Canada) travaille en étroite collaboration avec un conseil américain parallèle, et des partenaires fédéraux, provinciaux et non gouvernementaux; il agit à titre d'organisme canadien principal dans la coordination de la mise en oeuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Le CNACTH (Canada) s'est engagé à faire progresser les efforts

de conservation des terres humides au pays, en assurant la coordination des initiatives au plan de la gestion, des aspects scientifiques et des politiques concernant les terres humides. Le Secrétariat du Conseil publie une série de rapports sur la durabilité des terres humides pour sensibiliser davantage les Canadiens à l'importance de l'utilisation judicieuse et de la conservation des écosystèmes de terres humides et de leur valeur en tant que ressources naturelles; cette série vise également à servir de guide pour les gestionnaires des terres humides dans la prise des décisions relatives aux terres humides et dans l'adoption et la mise en oeuvre de politiques en ce domaine.

1990 – *Le Plan vert du Canada* (gouvernement du Canada 1990) démontre une fois de plus la détermination du gouvernement à promouvoir la salubrité de l'environnement. Dans le *Plan vert*, le gouvernement fédéral s'engage dans un programme échelonné sur cinq ans et doté d'un budget de 3 milliards de dollars. Ce document annonce l'intention du gouvernement canadien d'adopter une politique fédérale sur les terres humides.

1991 - Le **Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides** (GTCCTH) a été créé sous l'égide du Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) par le ministre fédéral de l'Environnement; son but est d'évaluer et de déterminer les stratégies d'action appropriées relatives aux recommandations émanant du Forum sur les terres humides durables. Les membres du GTCCTH ont concrétisé les partenariats préconisés au cours du Forum, réunissant à la même table les milieux des affaires, de l'agriculture, de la foresterie, et des groupes chargés de la planification et de la conservation de l'environnement afin d'élaborer des stratégies visant la durabilité à long terme des ressources en terres humides. Le rapport final du GTCCTH, attendu au début de 1993, doit donner suite aux recommandations du Forum sur les terres humides durables, documenter les activités réalisées jusqu'à maintenant en ce domaine et identifier des possibilités d'action pour l'avenir.

TENDANCES DES POLITIQUES SUR LA CONSERVATION DES TERRES HUMIDES

Un examen des politiques canadiennes sur les terres humides révèle un certain nombre de tendances ou de thèmes sous-jacents aux politiques adoptées ou proposées dans les documents. En général, les politiques et les propositions relatives aux terres humides au Canada :

- ▶ reconnaissent les liens qui existent entre la conservation des terres humides et la prospérité économique;

- ▶ illustrent une approche de gestion intégrée, qui reconnaît les nombreuses valeurs des terres humides en tant que ressources au sein de notre environnement;
- ▶ représentent un fondement solide favorisant la participation du public;
- ▶ encouragent une stratégie proactive de conservation des terres humides, par l'établissement de concepts et de buts pour l'orientation de la gestion de cette ressource.

Les politiques sur les terres humides du Canada encouragent le développement durable à trois niveaux. *Tout d'abord*, les politiques canadiennes relatives aux terres humides reflètent des principes généraux axés sur le développement durable, qui s'énoncent comme suit :

Les politiques sur les terres humides du Canada reconnaissent les liens qui existent entre la conservation des terres humides et le maintien de la prospérité économique...

- ▶ Les politiques gouvernementales en matière d'environnement ne peuvent à elles seules assurer la conservation des terres humides; au contraire, il faut modifier un grand nombre d'activités humaines afin de soutenir la croissance économique. La *Politique fédérale sur la conservation des terres humides* (gouvernement du Canada 1991) suit la voie de la conservation par le biais d'une gamme complète d'initiatives fédérales, depuis les programmes de sensibilisation du public jusqu'à des activités fédérales de développement et à la gestion des terres fédérales. De même, les politiques provinciales s'appliquent à des programmes comme la compensation des pertes agricoles occasionnées par la sauvagine, des mesures incitatives touchant les taxes foncières, la construction de routes et la maintenance de corridors routiers ainsi que la planification urbaine et régionale.
- ▶ Les collectivités humaines viables font également partie intégrante d'écosystèmes sains. En Alberta et en Saskatchewan, les efforts déployés au plan des politiques sont dirigés par des groupes d'orientation correspondant à un grand éventail d'intérêts, entre autres, l'environnement, l'eau, l'agriculture, le développement rural, les transports et les services publics. Tous les efforts fournis par les provinces au chapitre des politiques sur les terres humides ont nécessité un processus de consultation publique à grande échelle. Par conséquent, les provinces ont abouti à des politiques correspondant à des approches logiques, compatibles avec les intérêts légitimes des propriétaires fonciers et de l'industrie en vue de continuer à jouir des avantages des terres humides. Ces politiques sont la preuve de changements au plan de l'éthique, qui sont le prélude à une meilleure coopération entre les agents de

développement économique et les protecteurs de l'environnement, surtout dans les secteurs plus vulnérables.

Deuxièmement, les politiques sur les terres humides au Canada insistent sur l'importance des fonctions des terres humides pour le maintien de la salubrité environnementale et de la prospérité socio-économique au Canada. La *Politique fédérale sur la conservation des terres humides* décrit non seulement le rôle des terres humides au plan de la biodiversité au Canada, mais aussi leur rôle dans l'industrie de la récolte de la tourbe, les productions végétales spéciales, la pêche, la chasse et le piégeage, en plus de leur apport à l'agriculture, aux loisirs et au tourisme. Les politiques provinciales présentent les terres humides comme étant des «écosystèmes essentiels» qui contribuent à la qualité de la vie, et elles décrivent en détail leur valeur pour l'agriculture, l'hydrologie, les pêches, la faune, les loisirs et le tourisme. Dans l'*Énoncé sur la foresterie. Les terres humides* (ACPP 1992), l'Association canadienne des pâtes et papiers s'engage à «reconnaître la valeur de chacune des ressources» et «la valeur des diverses fonctions exercées par les terres humides».

Troisièmement, conformément aux politiques canadiennes relatives aux terres humides, on doit appliquer le principe du développement durable aux terres humides. Les politiques adoptées en ce sens par l'Association canadienne des pâtes et papiers et l'Association canadienne de la tourbe de sphaigne précisent comment mener à bien leurs activités tout en sauvegardant les terres humides au profit des générations futures. Ces politiques largement adoptées par l'industrie constituent des repères précis concernant les techniques qui permettront à la végétation de se régénérer et aux écosystèmes de se restaurer après leur utilisation.

Ce qui est plus important encore, c'est que les projets réalisés dans le cadre de ces politiques progressistes constituent des exemples tangibles de la façon dont la conservation des terres

... les projets relatifs aux terres humides réalisés dans le cadre de ces politiques progressistes sont le fer de lance du développement durable.

humides peut contribuer à la santé générale de l'économie et de l'environnement, procurer des avantages à court terme aux collectivités locales, et contribuer à la revitalisation à long terme des collectivités rurales soutenue par des possibilités de revenus plus variées et plus stables. À l'heure actuelle, les organisations axées sur la conservation des habitats de terres humides interviennent activement dans les négociations relatives au commerce international, comme moyen de modifier les programmes canadiens touchant les politiques agricoles et d'assurer le soutien à ce secteur en vue d'encourager le développement durable. Ces organisations travaillent actuellement à la ratification des négociations du GATT en Uruguay, ce qui ouvrirait

la voie à une réduction progressive des subventions aux agriculteurs échelonnée sur une période de six ans, pour un montant s'élevant, la sixième année, à environ un milliard de dollars annuellement. Si l'on exigeait la réduction des subventions ou leur réaligement afin de satisfaire aux critères de la conservation (de façon à ne perturber ni le secteur commercial ni le secteur de la production), on assisterait à une intensification des programmes visant l'abandon des terres marginales. Dans le cadre de ces programmes, notamment le programme Prairie CARE piloté par Canards Illimités Canada, les agriculteurs démontrent une volonté de réformer les terres marginales pour un paiement annuel de 15 \$ l'acre, contrairement aux 45 \$ l'acre actuellement versés par le gouvernement pour soutenir la production de grains et de fève oléagineuse.

Sur le terrain, des projets mis en oeuvre dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine constituent des modèles de concrétisation du développement durable fondés sur le partenariat. La zone couverte par le projet Quill Lakes, le premier projet entrepris en vertu du PNAGS, englobe 20 municipalités rurales dont la superficie s'élève à 18 180 kilomètres carrés dans le centre-est de la Saskatchewan. Une étude de cas menée par le Management Institute for Environment and Business (MEB 1992) décrit ce projet comme suit :

«Ce projet a pour but d'aider les agriculteurs et les éleveurs à augmenter au maximum leur revenu annuel. Il fournit aux éleveurs un soutien financier et technique pour intensifier les systèmes de gestion des pâturages. Au lieu de permettre au bétail de brouter librement sur une superficie de 1 000 acres (2 470 ha) (ce qui endommage davantage le sol et restreint les aires de nidification des canards), l'agriculteur utilise des clôtures pour diviser le terrain en cinq parcelles de 200 acres (494 ha). Il fait la rotation du bétail dans les enclos, permettant ainsi aux pâturages de se régénérer dans les autres enclos et aux canards de nicher dans les espaces libres. D'après certaines recherches, l'agriculteur peut élever 30 % plus de bétail sur le même lot.»

Dans son rapport de 1989-1990, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie présente les progrès réalisés au plan du développement durable au Canada et les défis auxquels nous faisons face. Ce rapport est parsemé d'exemples de réussite, comme des solutions novatrices pour des problèmes environnementaux, et des partenariats qui démontrent clairement que l'on saisit les occasions de concrétiser le développement durable. Le premier exemple de réussite à ce chapitre décrit le programme HELP (Habitat Enhancement Land Use Program) ciblé sur la municipalité rurale de Shoal Lake et établi par des agriculteurs, des organisations non gouvernementales, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Ce programme a permis de réserver, en vertu de contrats de location prolongée signés par plus de 70 propriétaires fonciers, au-delà de 3 500 ha de terres

humides pour la nidification de la sauvagine et les avantages reliés à la conservation des sols et de l'eau. Deux projets de gestion des pâturages ont été réalisés grâce à la coopération de propriétaires fonciers, et plus de 200 ha d'habitats acquis sont aménagés en couverts forestiers de forte densité pour la nidification. Ce programme est fondé sur la coopération entre la province du Manitoba, Habitat faunique Canada, Canards Illimités Canada et le gouvernement canadien, dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Il fut un temps où la conservation des terres humides signifiait principalement leur acquisition par les gouvernements et, dans une moindre mesure, par des organisations non gouvernementales qui les géraient ensuite de façon ponctuelle selon des objectifs précis tels que la production de sauvagine, ou la protection d'espèces rares. En revanche, les politiques d'aujourd'hui concernant les terres humides sont issues de groupes industriels tout comme des gouvernements, et ils sont des exemples tangibles d'une perspective plus large de la conservation des terres humides, qui reconnaît l'interdépendance entre les fonctions des terres humides et nécessite une collaboration multilatérale. Regroupant des organismes orientés, d'une part, vers le volet traditionnel de la conservation de l'environnement et, d'autre part, vers la mise en valeur de l'environnement, les partenariats de ce genre ont le potentiel nécessaire pour sauvegarder tout l'éventail des valeurs des terres humides en tant que ressources du paysage canadien.

Jusqu'à maintenant, toutes les politiques et les énoncés de politiques en matière de terres humides visent des objectifs ambitieux et reconnaissent explicitement la

Les politiques relatives aux terres humides illustrent une méthode de gestion intégrée, qui reconnaît les nombreuses valeurs de cette ressource que sont les terres humides dans notre paysage.

nécessité d'une coopération entre les organismes gouvernementaux, et entre ces organismes et les groupes d'intérêts, industriels ou publics, ainsi que la nécessité d'une participation des propriétaires fonciers du secteur privé dans la gérance des terres humides. Ils sont révolus depuis longtemps ces jours où les gouvernements s'efforçaient de gérer des terres de l'État afin de sauvegarder les fonctions des terres humides. Toutes les politiques en ce domaine ont été élaborées par des groupes correspondant à un large éventail d'intérêts, entre autres l'agriculture, l'eau, la faune, l'environnement, les affaires municipales et l'urbanisation, la foresterie, l'industrie, le transport, ou encore grâce à un vaste processus de consultation avec ces groupes. Toutes les politiques sur les terres humides reflètent une stratégie de mise en oeuvre «multilatérale» nécessitant une collaboration entre de nombreux organismes et particuliers en vue de la conservation des terres humides, par le biais de processus de mise en valeur de leurs ressources et de planification urbaine et régionale, par des décisions concernant les programmes environnementaux, sociaux et économiques, par la

recherche et le développement de la technologie, et grâce à des techniques et des équipements spécialisés appliqués aux pratiques agricoles, à la foresterie, à la pêche et à l'exploitation de la tourbe.

Les politiques ou les énoncés de politiques des gouvernements du Canada, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de l'Ontario sont le fruit de plusieurs années de consultations publiques à l'occasion d'ateliers et de rencontres avec les administrations municipales, et suivant la présentation de mémoires, ou encore la diffusion et l'examen de documents de travail.

La contribution des groupes d'intérêts publics dans l'élaboration des politiques est importante. L'atelier de consultation sur les terres humides, auquel participaient

Les politiques canadiennes sur les terres humides ont été élaborées sur une base solide avec la participation du public.

plus de 20 organismes non gouvernementaux en 1987, a donné beaucoup d'élan à la *Politique fédérale sur la conservation des terres humides*; au cours des trois journées de discussions, les participants ont formulé des recommandations constructives à l'intention des gouvernements de tout le Canada. Le Great Lakes Wetlands Policy Consortium, groupe international qui comprend des organisations environnementales et de conservation du bassin des Grands Lacs, s'est réuni récemment sur une période de deux ans afin de formuler des recommandations relativement à une politique des terres humides pour la région des Grands Lacs. Le rapport final de ce consortium intitulé *Preserving Great Lakes Wetlands: An Environmental Agenda* (Brown 1990) présente la déclaration de principes du consortium et des recommandations devant s'appliquer aux champs de compétence du bassin des Grands Lacs, notamment en Ontario.

En Ontario, la Federation of Ontario Naturalists s'est constamment tenue au premier rang des groupes de pression concernant la politique des terres humides des gouvernements; elle a aussi contribué à façonner et à actualiser le document : *En matière de terres humides. Déclaration de principes du gouvernement de l'Ontario*. D'autres organisations non gouvernementales de l'Ontario ont participé à l'élaboration de leur propre énoncé de politique, à savoir l'Association canadienne du droit de l'environnement et la Soil and Water Conservation Society, section de l'Ontario. Habitat faunique Canada et Canards Illimités Canada contribuent aux politiques relatives aux terres humides partout au Canada en effectuant des recherches fondamentales sur les terres humides et la perte de terres humides, les mécanismes de promotion de la gérance de l'environnement ainsi que les modèles de partenariats axés sur la conservation des terres humides.

Partout au Canada, les gouvernements préconisent une approche fondée sur une politique plutôt que sur des règlements pour la conservation des terres humides, qui définit des perspectives et des objectifs

Les politiques sur les terres humides au Canada favorisent une stratégie proactive de conservation des terres humides préconisant l'établissement de perspectives et d'objectifs devant orienter la gestion de cette ressource.

relativement à «ce que la population veut» ou «comment les gens voient cette ressource» dans l'avenir, ainsi que des stratégies «proactives» orientées vers la concrétisation de ces visées. La plupart des gestionnaires des terres humides, partout en Amérique du Nord, qui ont été interrogés en vue de la rédaction du document *Mise en oeuvre d'objectifs «aucune perte nette» pour la conservation des terres humides au Canada* (Lynch-Stewart 1992) appuyaient une approche positive, fondée sur la coopération, pour la conservation des terres humides; selon eux, cette approche est plus efficace que l'adoption de règlements.

La vision du gouvernement de l'Ontario repose sur une évaluation complète des terres humides de cette province, une vision qui préconise la protection de toutes les «terres humides d'importance provinciale», ou de celles qui se classent dans les trois premières catégories de l'évaluation. Le gouvernement fédéral encourage ses organismes et d'autres parties à unir leurs efforts dans la poursuite d'objectifs qui s'appliquent aux terres fédérales où l'on sauvegarde les fonctions des terres humides et où l'on «met en valeur les fonctions des terres humides ... particulièrement dans les secteurs où la perte ou la dégradation des terres humides a atteint des proportions critiques». La politique proposée en Alberta concernant les terres humides fait état de la nécessité d'établir des objectifs ou des visées à l'échelle régionale dans le cadre de la planification de la gestion des terres humides. L'Association canadienne des pâtes et papiers brosse le tableau d'une forêt durable et reconnaît que les terres sont des éléments constitutifs importants du paysage canadien.

Certains organismes continuent de légiférer et de réglementer pour assurer la conservation des terres humides. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a établi des balises législatives concernant précisément les terres humides de cette province dans son *Environmental Protection Act* (1990). Quant au gouvernement du Nouveau-Brunswick, il exige un processus d'évaluation environnementale progressif pour tout projet de développement qui pourrait avoir une incidence sur les tourbières ou les terres humides côtières dont la superficie est supérieure à deux hectares. Le ministère québécois du Loisir, de la Chasse et de la Pêche prévoit annoncer dans un avenir prochain de nouveaux règlements portant sur de nombreux types d'habitats, entre autres les terres humides.

L'Association canadienne du droit de l'environnement et la Federation of Ontario Naturalists défendent avec vigueur la législation sur les terres humides de l'Ontario. Ces organisations non gouvernementales s'appuient sur le fait que, bien que la politique sur les terres humides puisse, conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire*, protéger les terres humides qui risquent d'être touchées par le développement, la législation en ce domaine est le seul moyen de protéger intégralement ces terres. L'Association canadienne du droit de l'environnement a participé à l'ébauche de la législation sur les terres humides et continue d'exercer des pressions sur le gouvernement de l'Ontario pour qu'il présente des projets de loi d'initiative parlementaire en ce domaine.

Les politiques sur les terres humides au Canada se fondent également sur une assise scientifique solide. Dans sa *Politique fédérale sur la conservation des terres humides*, le gouvernement du Canada s'engage explicitement dans une stratégie axée sur les sciences relatives aux terres humides. Les initiatives liées à la politique sur les terres humides mises en oeuvre en Ontario, en Alberta et en Saskatchewan reposent sur la synthèse efficace des données scientifiques. On trouvera dans l'annexe D une description plus détaillée de la politique sur les terres humides et de la recherche scientifique en ce domaine.

EN CONCLUSION...

Les années 1990 marquent un point tournant dans les politiques canadiennes sur les terres humides, six déclarations de politiques ayant été prononcées ou élaborées par l'industrie et les gouvernements dans les trois premières années de cette décennie. Toutefois, malgré tous les indices favorables, il est encore trop tôt pour dire si ces énoncés de politiques correspondront aussi dans les faits à un point tournant dans la conservation des terres humides au Canada.

Le Canada s'oriente vers une approche non réglementaire de la conservation des terres humides. Cette approche reste unique, dans son ensemble, puisque aucune autre nation ne réalise dans cette optique, et avec autant d'énergie, des programmes relatifs aux terres humides.

OUVRAGES CITÉS

Association canadienne de la tourbe de sphaigne. 1990. *Politique de conservation et de réaménagement*. St. Albert (Alberta).

Association canadienne des pâtes et papiers. 1992. *Énoncé sur la foresterie. Les terres humides*. L'un des énoncés sur la gestion des forêts au Canada préparés par l'Association canadienne des pâtes et papiers au nom de l'industrie canadienne des pâtes et papiers. Montréal (Québec).

Association canadienne du droit de l'environnement. 1991. *Submissions of the Canadian Environmental Law Association to the Ministry of Natural Resources Regarding the Draft Wetland Policy Statement*. Toronto (Ontario).

Bond, W.K., K.W. Cox, T. Heberlein, E.W. Manning, D.R. Witty et D.A. Young. 1992. *Guide d'évaluation des terres humides : rapport final du projet «Les terres humides ne sont pas des terres de désolation»*. Communication n° 1992-1 de la Série de communications des terres humides durables. Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Ottawa (Ontario).

Brown, S. (Coordonnateur de projet). 1990. *Preserving Great Lakes Wetlands: An Environmental Agenda*. Résumé du rapport final du Great Lakes Wetlands Policy Consortium. Tip of the Mitt Watershed Council. Conway (Michigan).

Comité fédéral-provincial sur l'utilisation des terres (CFPUT). 1987. *Énoncé de politique sur les terres humides au Canada*. Secrétariat du CFPUT. Environnement Canada. Ottawa (Ontario).

Comité sénatorial permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts. 1984. *Nos sols dégradés : le Canada compromet son avenir*. Sénat du Canada. Ottawa (Ontario).

Commission des ressources en eau de l'Alberta. 1990a. *Wetland Management in the Settled Area of Alberta: Background for Policy Development*. Préparé par la Commission des ressources en eau de l'Alberta et les ministères provinciaux de l'Agriculture, de l'Environnement, des Forêts, des Terres et de la Faune, des Affaires municipales ainsi que des Transports et des Services publics. Edmonton (Alberta).

Commission des ressources en eau de l'Alberta. 1990b. *A Draft Policy for the Management of Wetlands in the Settled Area of Alberta*. Préparé par la Commission des ressources en eau de l'Alberta et les ministères provinciaux de l'Agriculture, de l'Environnement, des Forêts, des Terres et de la Faune, des Affaires municipales ainsi que des Transports et des Services publics. Edmonton (Alberta).

Commission des ressources en eau de l'Alberta. 1991. *Wetland Management in the Settled Area of Alberta: Summary of Public Comments*. Edmonton (Alberta).

Commission des ressources en eau de l'Alberta. 1992. *Recommended Policy for Wetland Management in the Settled Area of Alberta*. Préparé par la Commission des ressources en eau de l'Alberta et les ministères provinciaux de l'Agriculture, de l'Environnement, des Forêts, des Terres et de la Faune, des Affaires municipales ainsi que des Transports et des Services publics. Edmonton (Alberta).

Commission mondiale sur l'environnement et développement. 1987. *Our Common Future*. Oxford University Press. Oxford (England).

Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). 1991. *Report on Canadian First Step Projects for the 1988 to 1990 Period*. Rapport n° 91-1. Secrétariat du CNAETH (Canada). Ottawa (Ontario).

Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). 1992. *Report on Canadian Second Step Projects for the September 1988 to March 1991 Period*. Rapport n° 92-1. Secrétariat du CNAETH (Canada). Ottawa (Ontario).

Federation of Ontario Naturalists et Environnement Canada. 1987. *Wetlands Conservation Policy in Canada: Recommendations by Non-Government Organizations*. Compte rendu de l'Advisory Workshop on Wetlands Policy in Canada tenu à Toronto (Ontario) en avril 1987. Ottawa (Ontario).

Forum sur les terres humides durables. 1990. *Terres humides durables : un défi international des années 1990*. Secrétariat, Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Ottawa (Ontario).

Gouvernement du Canada. 1987. *La Politique fédérale relative aux eaux*. Environnement Canada. Ottawa (Ontario).

Gouvernement du Canada. 1990. *Le Plan vert du Canada*. Ottawa (Ontario).

Gouvernement du Canada. 1991. *La Politique fédérale sur la conservation des terres humides*. Environnement Canada. Ottawa (Ontario).

Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie. 1987. *Rapport du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie*. Présenté au Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement le 24 septembre 1987. Ottawa (Ontario).

Groupe de travail national sur les terres humides. 1988. *Terres humides du Canada*. Série de la classification écologique du territoire, n° 24. Environnement Canada, Ottawa (Ontario) et Polyscience Publications Inc., Montréal (Québec).

Lynch-Stewart, P. 1992. *Aucune perte nette : mise en oeuvre d'objectifs «Aucune perte nette» pour la conservation des terres humides au Canada*. Communication n° 1992-2 de la Série de communications des terres humides durables. Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Ottawa (Ontario).

Management Institute for Environment and Business. 1992. *North American Waterfowl Management Plan (NAWMP): Case Study Draft*. Version préliminaire, septembre 1992, Washington (D.C.)

Ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse. 1991. *Clean Water for Nova Scotia: New Directions For Water Resource Management*. Rapport final du Minister's Task Force on Clean Water. Halifax (Nouvelle-Écosse).

Ministère des Affaires municipales et ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 1992. *En matière de terres humides. Déclaration du principes du gouvernement de l'Ontario*. Adoptée conformément à l'article 3 de la *Loi sur l'aménagement du territoire* de 1983. Toronto (Ontario).

Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 1982. *Discussion paper on Wetland Loss*. Toronto (Ontario).

Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 1981. *Towards a Wetland Policy for Ontario*. Toronto (Ontario).

Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et Environnement Canada. 1984. *An Evaluation System for Wetlands of Ontario South of the Precambrian Shield*. Toronto (Ontario).

Ministère des Richesses naturelles et ministère des Affaires municipales de l'Ontario. 1984. *Guidelines for Wetlands Management in Ontario*. Toronto (Ontario).

Ministère des Terres et des Forêts et ministère des Affaires municipales de la Nouvelle-Écosse. 1989. *Provincial Land Use Policy Concerning Freshwater Wetlands and Salt Marshes as Wildlife Habitat Areas Issued Pursuant to Section 7 of the Planning Act*. Étude préliminaire préparée par le Nova Scotia Land Use Policy Committee aux fins de discussion et de commentaires avant son étude par le gouvernement. Halifax (Nouvelle-Écosse).

Patterson, J.H. 1992. *Agricultural Trade and Biodiversity: Win-win Opportunity for Environment and Economy*. Document de travail présenté au Conseil canadien des ministres de la faune, le 25 novembre 1992. Canards Illimités Canada. Ottawa (Ontario).

Pêches et Océans Canada. 1986. *Politique de gestion de l'habitat du poisson du ministère des Pêches et des Océans*. Présentée au Parlement par le ministre des Pêches et des Océans le 7 octobre 1986. Direction générale des communications, ministère des Pêches et des Océans. Ottawa (Ontario).

Pollard, D.F.W. et M.R. McKechnie. 1986. *Stratégie mondiale de la conservation — Canada : rapport sur les réalisations dans le domaine de la conservation*. Conservation et Protection, Environnement Canada. Ottawa (Ontario).

Province de la Saskatchewan. 1989. *A Discussion Paper on Soil, Water, Wetlands*. Commandé par The Souris Basin Development Authority, Estevan (Saskatchewan) et préparé par Don A. Young, EMA Environmental Management Associates (Saskatchewan) Ltd. Regina (Saskatchewan).

Province de la Saskatchewan. 1992. *Draft Wetland Management Background Paper*. Saskatchewan Wetland Policy Working Group, Saskatchewan Wetland Conservation Corporation. Regina (Saskatchewan).

Province de la Saskatchewan. 1993. *One Resource Many Benefits: Managing Saskatchewan Wetlands*. Saskatchewan Wetland Conservation Corporation. Regina (Saskatchewan).

Rubec, C.D.A. 1988. *Canada's wetlands: a national wetland conservation initiative*. Dans Proc. International Symposium on Wetland Hydrology in Cold and Temperate Regions. Academy of Finland Publication n° 88-4. 2 volumes. Joensuu (Finlande).

Soil Conservation Society of America, Section de l'Ontario. 1987. *Wetland Conservation: A Call for Action*. Un énoncé de position. Richmond Hill (Ontario).

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 1990. *Rapport aux Canadiens — juin 1989-1990*. Ottawa (Ontario).

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. 1980. *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable*. Avec le soutien du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Fonds mondial pour la nature. Gland (Suisse).

Wedeles, C.H.R., J.D. Meisner et M.J. Rose. 1992. *Une orientation pour la recherche scientifique sur les terres humides au Canada*. Service canadien de la faune, Environnement Canada, Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) et le Wetlands Research Centre, l'Université de Waterloo. Waterloo (Ontario).

ANNEXE A

**FICHES DE RENSEIGNEMENTS : POLITIQUES SUR LES TERRES
HUMIDES AU CANADA**

GOUVERNEMENT DU CANADA

Document(s) concernant la politique sur les terres humides :

Gouvernement du Canada. 1991. *La Politique fédérale sur la conservation des terres humides*. Ottawa (Ontario).

Situation en janvier 1993 :

La *Politique fédérale sur la conservation des terres humides* a été publiée le 9 mars 1992, dans le cadre du *Plan vert du Canada*.

Organismes responsables :

Le Service canadien de la faune, qui relève d'Environnement Canada, est le promoteur de cette politique et l'organisme responsable de la coordination. Il incombe à tous les ministères du gouvernement du Canada d'en assurer la mise en oeuvre.

Contacts :

Directeur, Conservation des habitats
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. (819) 953-0485 ou (613) 228-2601

Éléments clés :

L'objectif du gouvernement fédéral concernant la conservation des terres humides est de favoriser la conservation des terres humides du Canada en vue du maintien de leurs fonctions écologiques et socio-économiques, pour le présent et l'avenir.

Le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et les territoires ainsi que la population du Canada, s'efforcera d'atteindre les objectifs secondaires suivants :

- maintenir les fonctions et les valeurs associées aux terres humides dans l'ensemble du Canada;
- prévenir aucune perte nette de fonctions des terres humides sur tous les terrains et dans toutes les eaux relevant de la compétence fédérale;

Politiques sur les terres humides au Canada

- mettre en valeur et restaurer les terres humides dans les secteurs du Canada où leur élimination ou dégradation a atteint des proportions critiques;
- protéger les terres humides d'importance nationale pour les Canadiens;
- exploiter les terres humides de manière à assurer leur rendement durable pour les générations futures.

Pour atteindre ces objectifs, la *Politique fédérale sur la conservation des terres humides* met de l'avant sept stratégies qui portent sur la sensibilisation du public, la gestion des terres humides sur les terres et les eaux fédérales et dans le cadre des autres programmes fédéraux, la promotion de la conservation des terres humides dans les régions fédérales protégées, l'amélioration de la collaboration, la conservation des terres humides d'importance pour les Canadiens, l'établissement d'une solide base scientifique sur laquelle fonder sa politique et la promotion des mesures internationales.

Ouvrages connexes :

Comité fédéral-provincial sur l'utilisation des terres (CFPUT). *Énoncé de politique sur les terres humides au Canada*. Secrétariat du CFPUT. Environnement Canada. Ottawa (Ontario).

Federation of Ontario Naturalists et Environnement Canada. 1987. *Wetlands Conservation Policy in Canada: Recommendations by Non-Government Organizations*. Compte rendu de l'Advisory Workshop on Wetlands Policy in Canada tenu à Toronto (Ontario) en avril 1987. Ottawa (Ontario).

GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA

Document(s) concernant la politique sur les terres humides :

Commission des ressources en eau de l'Alberta. 1992. *Recommended Policy for Wetland Management in the Settled Area of Alberta*. Préparé par la Commission des ressources en eau de l'Alberta et les ministères provinciaux de l'Agriculture, de l'Environnement, des Forêts, des Terres et de la Faune, des Affaires municipales ainsi que des Transports et des Services publics. Edmonton (Alberta).

Situation en janvier 1993 :

Les membres de la Commission ont approuvé le document intitulé *Recommended Policy for Wetland Management in the Settled Area of Alberta* en janvier 1992, en vue de sa présentation au Cabinet en 1993. À ce moment-là, on demandera également au Cabinet l'autorisation d'effectuer une consultation publique concernant une politique d'aménagement des terres humides des secteurs inhabités (espaces verts). Afin que la politique de gestion porte sur les terres humides dans l'ensemble de la province, la politique relative aux secteurs inhabités couvrira également les tourbières situées dans la partie habitée de la province.

Organismes responsables :

La Commission des ressources en eau de l'Alberta a préparé le projet de politique sur les terres humides à la demande d'un certain nombre de ministères importants (entre autres Agriculture, Environnement, Forêts, Terres et Faune, Affaires municipales ainsi que Transports et Services) et de concert avec ces derniers.

Contacts :

Commission des ressources en eau de l'Alberta
910, 10045 111^e rue
Edmonton (Alberta)
T5K 2M5

Tél. (403) 422-4232

Éléments clés :

L'objectif du gouvernement de l'Alberta est de maintenir, pour le présent et l'avenir, les avantages que procurent les terres humides qui remplissent des fonctions écologiques et socio-économiques.

Les objectifs de gestion relatifs aux marécages et marais du secteur habité sont, par ordre de préférence, les suivants :

- ▶ conserver les terres humides à leur état naturel;
- ▶ atténuer la dégradation ou l'élimination des bienfaits que procurent les terres humides aussi près que possible du site de perturbation;
- ▶ mettre en valeur les terres humides, les restaurer ou en créer de nouvelles dans les secteurs où ces terres ont été éliminées ou dégradées.

L'objectif global en ce qui concerne les terres humides du secteur habité s'applique également aux tourbières. On observera une attitude prudente en matière d'utilisation et d'exploitation des ressources en tourbe tant que des objectifs de gestion précis n'auront pas été établis relativement aux tourbières.

Dans le cadre de la planification de la gestion des terres humides, on établira, à l'échelle régionale, des objectifs particuliers de gestion des terres humides. Afin d'établir les objectifs régionaux relatifs aux terres humides, on étudiera un éventail complet de valeurs associées aux terres humides, le type et la distribution des terres humides ainsi que les objectifs généraux de gestion des terres humides.

Renseignements complémentaires :

Parallèlement à l'approbation de la politique relative aux terres humides, la Commission a demandé au ministère de l'Environnement de l'Alberta de coordonner l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre de la politique. Ce travail est en voie de réalisation.

La responsabilité première de la coordination des activités relatives à la gestion des terres humides incombera au ministère de l'Environnement de l'Alberta. Les ministères de l'Agriculture, des Forêts, des Terres et de la Faune, des Affaires municipales ainsi que des Transports et des Services publics, et d'autres au besoin, collaboreront et participeront à la mise en oeuvre de la politique relative aux terres humides. Le ministère de l'Environnement de l'Alberta présidera un comité interministériel visant à orienter la mise en oeuvre de la politique. On fera parvenir à l'Assemblée législative de l'Alberta un rapport annuel portant sur la mise en oeuvre de la politique et la situation des terres humides dans la partie habitée de l'Alberta.

L'approbation de cette politique sur les terres humides permettra d'assurer la coordination des programmes relatifs aux terres humides entre les ministères provinciaux, les administrations municipales et les organismes non gouvernementaux et de rationaliser ces programmes. La mise en oeuvre de la politique se fera principalement par le biais des activités gouvernementales qui existent présentement, de même que grâce à quelques initiatives nouvelles dans des secteurs clés comme l'information et l'éducation relative aux terres humides ainsi que l'aménagement des terres humides.

Ouvrages connexes :

Commission des ressources en eau de l'Alberta. 1990a. *Wetland Management in the Settled Area of Alberta: Background for Policy Development*. Préparé par la Commission des ressources en eau de l'Alberta et les ministères provinciaux de l'Agriculture, de l'Environnement, des Forêts, des Terres et de la Faune, des Affaires municipales ainsi que des Transports et des Services publics. Edmonton (Alberta).

Commission des ressources en eau de l'Alberta. 1990b. *A Draft Policy for the Management of Wetlands in the Settled Area of Alberta*. Préparé par la Commission des ressources en eau de l'Alberta et les ministères provinciaux de l'Agriculture, de l'Environnement, des Forêts, des Terres et de la Faune, des Affaires municipales ainsi que des Transports et des Services publics. Edmonton (Alberta).

Commission des ressources en eau de l'Alberta. 1991. *Wetland Management in the Settled Area of Alberta: Summary of Public Comments*. Edmonton (Alberta).

GOVERNEMENT DE L'ONTARIO

Document(s) concernant la politique sur les terres humides :

Ministère des Affaires municipales et ministère des Richesses naturelles. 1992. *En matière de terres humides. Déclaration de principes du gouvernement de l'Ontario*. Adoptée conformément à l'article 3 de la *Loi sur l'aménagement du territoire* de 1983. Toronto (Ontario).

Situation en janvier 1993 :

Approuvée le 14 mai 1992 par le lieutenant-gouverneur en conseil en vertu du décret n° 1448/92.

Organismes responsables :

Cette déclaration de principes du gouvernement provincial :

- ▶ est publiée conjointement par le ministère des Affaires municipales et le ministère des Richesses naturelles.
- ▶ énonce des directives à l'intention notamment des municipalités, des conseils d'aménagement, des organismes publics et du secteur privé relativement à la protection des terres humides.

Contacts :

D'autres exemplaires sont disponibles à l'adresse suivante :

Publications Ontario
880 rue Bay, 5^e étage
Toronto (Ontario)
M7A 1N8
Tél. (416) 326-5300 ou 1-800-668-9938

On peut obtenir des renseignements supplémentaires à l'adresse suivante :

Direction de la politique relative à la faune
Ministère des Richesses naturelles
90, avenue Sheppard est
North York (Ontario)
M2N 3A1
Tél. (416) 314-1051

Éléments clés :

Les buts de la politique comprennent les suivants :

- ▶ faire en sorte que le processus d'aménagement de l'utilisation du sol recense et protège adéquatement les terres humides;
- ▶ empêcher la disparition des terres humides d'importance provinciale.

Tous les organismes chargés d'aménagement, notamment les municipalités et les conseils d'aménagement, doivent tenir compte de cette *Déclaration de principes* lorsqu'ils prennent des décisions en matière d'aménagement du territoire. Ainsi, la *Déclaration de principes* sera mise en oeuvre par le biais de plans officiels, de plans de lotissements, d'autorisations, de règlements de zonage, de dérogations mineures et d'autres mesures d'aménagement.

Renseignements complémentaires :

Certains organismes non gouvernementaux ont apporté une contribution importante à l'élaboration de la politique et au processus d'approbation :

- ▶ la Federation of Ontario Naturalists (FON) a contribué au projet durant tout le processus d'élaboration;
- ▶ les interventions ultérieures de la FON, de l'Association canadienne du droit de l'environnement et de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters ont influé sur le processus par le biais de groupes de pressions, d'exposés formels et du pouvoir que leur confèrent leurs effectifs;
- ▶ la Fédération de l'agriculture de l'Ontario a participé étroitement à l'élaboration de la politique, tandis que l'Association des municipalités de l'Ontario et les associations professionnelles d'aménagistes, de promoteurs et d'ingénieurs ont fourni des conseils fiables importants en vue de l'élaboration d'une méthode acceptable et efficace.

Le ministère des Richesses naturelles, de concert avec le ministère des Affaires municipales, a publié un guide intitulé *Manual of Implementation Guidelines for the Wetlands Policy Statement*, afin d'aider les organismes chargés de l'aménagement, y compris les municipalités et les conseils d'aménagement, à mettre en oeuvre cette *Déclaration de principes*. Les directives comprennent entre autres des méthodes de protection des terres humides dans les plans officiels, les règlements de zonage et d'autres documents d'aménagement. Les ministères et organismes s'intéressant aux terres humides (p. ex. le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le ministère de l'Environnement) participeront au processus d'aménagement.

L'engagement du gouvernement de l'Ontario à protéger les terres humides est également illustré par la publication, en 1988, de la *Loi sur les terres protégées*, et comporte une remise fiscale de 100 % pour les terres humides d'importance provinciale et d'autres milieux naturels importants.

Ouvrages connexes :

Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 1982. *Discussion paper on Wetland Loss*. Toronto (Ontario).

Ministère des Richesses naturelles et ministère des Affaires municipales. 1984. *Guidelines for Wetlands Management in Ontario*. Toronto (Ontario).

Ministère des Richesses naturelles et ministère des Affaires municipales. 1991. *Draft Wetlands Policy*. Toronto (Ontario).

Ministère des Richesses naturelles et ministère des Affaires municipales. 1992. *Manual of Implementation Guidelines for the Wetland Policy Statement*. Toronto (Ontario).

GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN

Document(s) concernant la politique sur les terres humides :

Province de la Saskatchewan. 1993. *One Resource Many Benefits: Managing Saskatchewan Wetlands*. Saskatchewan Wetland Policy Working Group, coordonné par la Saskatchewan Wetland Conservation Corporation. Regina (Saskatchewan).

Situation en janvier 1993 :

Le 14 avril 1992, on a diffusé un document d'information préliminaire concernant la politique de la Saskatchewan relativement aux terres humides; ce document décrivait les fonctions des terres humides, résumait les tendances en ce domaine, identifiait les causes de l'élimination de terres humides et définissait les activités prévues par le gouvernement ainsi que le processus proposé pour la consultation du public. Un document de travail accompagné d'un questionnaire à remplir soi-même, *One Resource Many Benefits: Managing Saskatchewan Wetlands*, a été élaboré pour servir de point de départ lors de la consultation des participants de janvier à avril 1993. Les réponses au questionnaire permettront de mesurer l'appui apporté à la politique relative aux terres humides et serviront à orienter la discussion lors d'un atelier à l'intention des participants, prévu à l'automne 1993. Ce groupe de travail recommandera à chaque ministère provincial des orientations qui lui permettent de modifier ses politiques et ses programmes concernant la mise en oeuvre de la politique proposée relativement aux terres humides. On prévoit que les recommandations du groupe de travail prévu à l'automne 1993 seront présentées au gouvernement provincial dans l'espoir que les ministères visés les mettent en oeuvre pour le 1^{er} avril 1994.

Organismes responsables :

La Saskatchewan Wetland Conservation Corporation a agi comme coordonnateur d'un groupe de travail formé de représentants du gouvernement provincial de la Saskatchewan, notamment des ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, de l'Environnement et de la Sécurité publique, des Ressources naturelles, du Développement rural et Sask Water.

Contacts :

Saskatchewan Wetland Conservation Corporation
Suite 110, 2151 rue Scarth
Regina (Saskatchewan)
S4P 3Z3

Tél. (306) 787-0726

Éléments clés :

L'objectif proposé pour la politique dans *One Resource Many Benefits* est de conserver ou de rétablir le nombre de terres humides.

Dans le cadre de cette politique, on prépare actuellement des activités portant sur les cinq questions suivantes :

- ▶ manque de sensibilisation aux fonctions et aux avantages des terres humides;
- ▶ contradictions au plan des politiques et des programmes;
- ▶ manque de lignes directrices et de politiques relatives à l'aménagement des terres humides;
- ▶ répartition inégale des coûts et des avantages pour la conservation des terres humides;
- ▶ manque de recherche et de surveillance.

Renseignements complémentaires :

Le Report of the Task Force on Soil-Water-Wetlands Management in Saskatchewan, publié en 1990, résume les préoccupations du public qui ressortent des consultations tenues en 1989 dans toute la province. Le groupe de travail demande l'élaboration d'un programme coordonné de collaboration visant à assurer la protection et la gestion efficace des sols, des eaux et des terres humides, et conclut qu'il faut réviser, améliorer et, dans certains cas, concilier les politiques et les programmes actuels. Il affirme en outre qu'il est nécessaire d'élaborer une politique provinciale afin d'orienter à l'avenir la gestion et la protection des terres humides en Saskatchewan.

Ouvrages connexes :

Province de la Saskatchewan. 1989. *A Discussion Paper on Soil, Water, Wetlands*. Commandé par The Souris Basin Development Authority, et préparé par Don A. Young, EMA Environmental Management Associates (Saskatchewan Ltd.), Estevan (Saskatchewan).

Province de la Saskatchewan. 1990. *Report of the Task Force on Soil-Water-Wetlands Management in Saskatchewan*. Saskatchewan Water Corporation. Moose Jaw (Saskatchewan).

Province de la Saskatchewan. 1992. *Draft Wetland Management Background Paper*. Saskatchewan Wetland Policy Working Group, Saskatchewan Wetland Conservation Corporation, Regina (Saskatchewan).

Province de la Saskatchewan. 1993. *One Resource Many Benefits. Managing Saskatchewan Wetlands*. Document de travail. Saskatchewan Wetland Conservation Corporation, de concert avec les ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, de l'Environnement et de la Sécurité publique, des Richesses naturelles, du Développement rural et Sask Water. Regina (Saskatchewan).

INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS

(Préparée et présentée par l'Association canadienne des pâtes et papiers)

Document(s) concernant la politique sur les terres humides :

Association canadienne des pâtes et papiers. 1992. *Énoncé sur la foresterie. Les terres humides*. Un des énoncés sur la gestion des forêts au Canada préparé par l'Association canadienne des pâtes et papiers au nom de l'industrie canadienne des pâtes et papiers. Montréal (Québec).

Situation en janvier 1993 :

L'énoncé, publié en avril 1992, représente la politique de l'Association canadienne des pâtes et papiers (et des industries qui en sont membres) relativement aux terres humides.

Organismes responsables :

Association canadienne des pâtes et papiers

Contacts :

Association canadienne des pâtes et papiers
Suite 1900
1155, rue Metcalfe
Montréal (Québec)
H3B 4T6

Tél. (514) 866-6621

Éléments clés :

«L'Association canadienne des pâtes et papiers reconnaît l'importance des terres humides pour l'environnement...Dans les terres humides, on retrouve une diversité de ressources qui jouent un rôle important sur les plans écologiques, sociaux et économiques.

«L'industrie des pâtes et papiers contribue à la durabilité des terres humides canadiennes en reconnaissant les fonctions de ces terres lors de la planification de l'aménagement forestier.

«La gestion et l'aménagement intégrés des ressources, incluant la conservation des terres humides, doivent respecter les principes du développement durable. Ceci ne sera possible que si l'ensemble des intervenants impliqués coopèrent et coordonnent leurs efforts. L'Association canadienne des pâtes et papiers et ses sociétés membres continueront de travailler avec les gouvernements et les groupes voués à la conservation des terres humides afin d'intégrer l'utilisation judicieuse des terres humides dans leurs activités d'aménagement forestier.

«La récolte y est habituellement effectuée en hiver ou à l'aide d'une machinerie équipée de pneus à haute flottaison, afin d'éviter la dégradation des sites. Une attention particulière est apportée à la localisation des routes, des ponts et des ponceaux.

«L'industrie s'engage à suivre toutes les réglementations et les lignes directrices [pour les travaux effectués à l'intérieur ou à proximité des terres humides et des habitats fauniques] concernant la conservation des terres humides en autant que celles-ci soient fondées sur des données scientifiques rigoureuses et des définitions réalistes, pratiques et concrètes des classes de terres humides.

«Le drainage des tourbières pour la foresterie n'est effectué qu'à la suite d'études appropriées.

«La planification, ainsi que la gestion et l'aménagement intégrés des ressources, sont les ingrédients essentiels pour assurer la durabilité des terres humides. L'industrie continuera d'améliorer ses connaissances sur les terres humides et sur les effets de ses activités, de façon à constamment faire évoluer les pratiques forestières. L'industrie des pâtes et papiers s'engage à assurer la durabilité des terres humides qu'elle utilise, en pratiquant un aménagement respectueux de la capacité de support de ces écosystèmes afin de maintenir à long terme leurs fonctions écologiques et socio-économiques».

Renseignements complémentaires :

Le Secrétariat du Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) travaille actuellement à la préparation d'un article sur les enjeux relatifs à la récolte forestière dans les tourbières, conjointement avec l'Association canadienne des pâtes et papiers, Forêts Canada, l'Entente de développement de l'Ontario du nord, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et le Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides.

ASSOCIATION CANADIENNE DE LA TOURBE DE SPHAIGNE

Document(s) concernant la politique sur les terres humides :

Association canadienne de la tourbe de sphaigne. 1990. *Politique de conservation et de réaménagement*. St. Albert (Alberta).

Situation en janvier 1993 :

La *Politique de conservation et de réaménagement* a été proposée aux membres lors de la réunion annuelle du 13 octobre 1990, et adoptée par le Conseil d'administration le 8 janvier 1991.

Organismes responsables :

L'Association canadienne de la tourbe de sphaigne compte 17 entreprises membres qui utilisent les ressources en tourbe, de même que des entreprises qui fournissent à l'industrie de la tourbe des emballages et d'autres produits.

Contacts :

Association canadienne de la tourbe de sphaigne
4, Wycliff Place
St. Albert (Alberta)
T8N 3Y8

Tél. (403) 460-8280

Éléments clés :

L'Association canadienne de la tourbe de sphaigne encourage ses membres à :

- ▶ réduire l'impact de leurs opérations sur l'environnement et à faire de leur mieux pour restaurer les sites d'exploitation pour le bénéfice de la société;
- ▶ entreprendre, avant l'ouverture de nouvelles tourbières, des études pour évaluer la faune et la flore des tourbières vierges. (De telles études fourniront les informations nécessaires pour évaluer les résultats des efforts de réaménagement);

- ▶ identifier les zones qui possèdent le plus grand intérêt écologique et, si possible, à les préserver afin qu'elles servent de refuge lorsque cesse l'exploitation;
- ▶ coopérer, avec les organismes de conservation reconnus, à l'administration de refuges ou autres espaces non nécessaires à la production de la mousse de tourbe;
- ▶ travailler, de concert avec les gouvernements provinciaux, pour choisir des tourbières qui devraient être classées comme réserve ou parc pour fins d'étude et de récréation.

Parmi les techniques préconisées dans cette politique, mentionnons les suivantes :

- ▶ effectuer la rotation des tourbières pour conserver la superficie de production au minimum;
- ▶ laisser une zone tampon de végétation originale pour stimuler la végétation et le reboisement;
- ▶ laisser une couche de tourbe, sous le niveau de la récolte, de façon à faciliter la régénération des plantes;
- ▶ planifier des systèmes de drainage des tourbières de manière à faciliter une restauration éventuelle de la nappe phréatique.

Renseignements complémentaires :

«L'Association canadienne de la tourbe de sphaigne (ACTDS) est vouée à la conservation et au réaménagement des marais canadiens. Fondée en novembre 1988, l'Association a pour premier objectif d'élaborer des politiques de conservation. À l'été de 1989, l'ACTDS a amorcé une série de discussions et de visites de tourbières, avec les représentants du gouvernement canadien et des associations publiques dédiées à l'environnement, pour établir ensemble des politiques qui permettent à l'industrie de la tourbe de mener à bien ses affaires, tout en préservant les marais pour les générations futures.

«En s'associant avec des groupes tels Environnement Canada, Habitat faunique Canada et Canards Illimités Canada, ainsi qu'avec des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, nous nous assurons que les politiques soient constamment révisées et adaptées aux exigences environnementales».

Politiques sur les terres humides au Canada

En février 1992, l'industrie de la tourbe a parrainé un atelier national sur la restauration et le réaménagement des tourbières, et elle participe à un groupe de travail, le National Peatland Restoration Research Task Force, qui réunit des représentants d'organisations environnementales non gouvernementales et des gouvernements, de même que des spécialistes des universités.

**ANNEXE B : PROGRAMMES RELATIFS AUX
TERRES HUMIDES AU CANADA**

PROGRAMMES RELATIFS AUX TERRES HUMIDES AU CANADA

On trouvera ici quelques exemples de programmes importants pour la conservation des terres humides actuellement mis en oeuvre dans l'ensemble du Canada. Le **Plan nord-américain de gestion de la sauvagine** est à l'heure actuelle le plus important des programmes relatifs à la conservation des terres humides. De nombreux projets locaux, axés sur des terres humides en particulier, contribuent largement à la conservation de cette ressource et à l'acquisition de connaissances sur les écosystèmes de terres humides et les techniques de conservation; cependant, on ne peut pas en donner une description détaillée dans le présent document. On peut obtenir d'autres renseignements sur les projets liés aux programmes en consultant l'un des organismes qui participent à ces programmes.

- ▶ En Colombie-Britannique, le **Programme de conservation des estuaires du Pacifique** est un programme mixte axé sur l'acquisition et la gérance de propriétés privées, la désignation de terres publiques comme terres protégées et la promotion du développement durable dans les secteurs désignés comme habitats humides côtiers essentiels. De plus, le programme préconise un système de classement par ordre d'importance, des stratégies de protection et de gestion des terres humides côtières du nord et du centre de la province, ainsi que la mise en oeuvre de plans visant la restauration et la remise en valeur des habitats (dans certains cas, en coordination avec d'autres activités d'utilisation des terres; pour les sites côtiers du sud); il travaille en outre sur une proposition visant l'amendement des règlements actuels afin de permettre à des organismes non gouvernementaux d'avoir recours à des clauses de conservation. Ce programme fait progresser le Plan conjoint de la côte du Pacifique établi dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS). Les partenaires sont notamment The Nature Trust of British Columbia, Habitat faunique Canada, Canards Illimités Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada.

- ▶ Le **Programme Prairie CARE** (Conservation de l'agriculture, des ressources et de l'Environnement), mis en oeuvre en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, et qui constitue l'une des initiatives importantes du PNAGS, vise à protéger et à améliorer les habitats fauniques tout en fournissant aux propriétaires fonciers des solutions de remplacement économiquement rentables au chapitre de l'utilisation des terres. L'objectif du programme est d'encourager les agriculteurs à garder en réserve, en tant qu'habitat naturel, les parcelles qui étaient à l'origine des habitats de terres humides, ou à modifier leurs pratiques de gestion afin de permettre la coexistence de la vie sauvage et de l'agriculture. Le programme Prairie CARE porte notamment sur des projets de conservation des sols et de l'eau, l'élaboration de systèmes pastoraux, la conversion et la modification des terres marginales, la location

de prairies de fauche et de pâturages, la restauration de l'habitat situé entre les cuvettes, et la coupe différée du foin sur les prairies de fauche actuelles ou les terres labourables converties. Les terres achetées ou louées sont transformées en couvert de nidification à forte densité en vue de la création d'habitat de nidification exclusifs dans les hautes terres. Les partenaires du programme Prairie CARE sont, entre autres Canards Illimités Canada, le gouvernement du Canada, et les gouvernements provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

- ▶ Outre l'incidence importante du PNAGS sur les terres humides de l'Alberta par le biais du **Programme Prairie CARE**, le **Programme de conservation Wetlands for Tomorrow**, mené conjointement par le ministère des Pêches et de la Faune de l'Alberta et Canards Illimités Canada, est axé sur la protection et l'amélioration de vastes terres humides importantes, utilisées par la sauvagine et d'autres espèces sauvages comme aires de repos, de mue ou de migration. Toutes les terres humides identifiées dans le cadre de ce programme font également partie de la liste des terres humides du PNAGS. Le **Programme Buck for Wildlife** vise l'amélioration de l'habitat pour une grande diversité d'espèces, notamment celles qui font l'objet de prélèvements ou non, et les espèces des terres humides. Le Landowner Habitat Program, élaboré dans le cadre du **Programme Buck for Wildlife**, offre des stimulants financiers aux propriétaires pour qu'ils conservent les terres humides et les habitats des hautes terres d'importance cruciale.
- ▶ Le **Saskatchewan Heritage Marsh Program** permet l'acquisition de terres humides et leur conservation grâce à des techniques de gestion et d'amélioration appropriées. Jusqu'à présent, 12 complexes de terres humides ont été désignés «marais du patrimoine». Dans le cadre de ce programme, qui fait depuis peu partie intégrante du Plan conjoint des habitats des Prairies (PCHP) établi en vertu du PNAGS, on mettra également en oeuvre un système de prévention de la dévastation des récoltes. Les partenaires de ce programme sont notamment Habitat faunique Canada, le gouvernement de la Saskatchewan, Canards Illimités Canada, la Saskatchewan Wildlife Federation et la Saskatchewan Natural History Society.
- ▶ Dans le cadre du **Manitoba Heritage Marsh Program**, on assure la protection et la gestion des terres humides considérées comme étant d'un intérêt primordial pour le public à cause de leur importance sur les plans environnemental, économique, récréatif et éducatif. Sept marais sont désignés comme des marais du patrimoine jusqu'à présent et l'on a identifié 19 autres sites qui feront éventuellement l'objet d'une étude. Jusqu'à ce jour, des groupes de travail, de concert avec des groupes locaux, ont élaboré des plans généraux afin de protéger et de restaurer un certain nombre de marais

importants. Parmi les partenaires qui collaborent au programme touchant les marais du patrimoine, on compte la province du Manitoba, Canards Illimités Canada, la Manitoba Naturalists Society, la Manitoba Wildlife Federation et Habitat faunique Canada. Le **Habitat Enhancement Land Use Program (HELP)** était un projet pilote de conservation des habitats dont le but était de faire la démonstration de méthodes permettant de retirer un maximum d'avantages des sols, de la faune et de l'agriculture sur les fermes privées par le biais de mesures incitatives touchant l'utilisation des terres. Ce programme a été intégré récemment au Plan conjoint des habitats des Prairies du PNAGS. Les partenaires du programme HELP sont entre autres la province du Manitoba, Canards Illimités Canada, Habitat faunique Canada et le gouvernement du Canada.

- ▶ En Ontario, en juin 1992, le Conseil des ministres a approuvé la politique sur les terres humides dans *En matière de terres humides. Déclaration de principes du gouvernement de l'Ontario*, qui s'inscrit dans le cadre de la *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario. En vertu de cette politique, toutes les municipalités, les conseils d'aménagement et le gouvernement doivent tenir compte de la protection des terres humides d'importance provinciale pour la planification relative à l'utilisation des terres. Les terres humides d'importance provinciale sont identifiées à l'aide d'un système d'évaluation. Environ 45 % des 2 400 terres humides évaluées dans le sud de l'Ontario (et 80 % de la région de terres humides évaluée) ont été désignées d'importance provinciale. L'évaluation des terres humides du nord de l'Ontario a commencé en 1992. En 1988, l'Ontario a approuvé la *Loi sur la protection des terres*, qui établit un programme de remise fiscale allant jusqu'à 100 % dans le cas des terres humides d'importance provinciale. **L'Ontario Wetlands Habitat Agreement** encourage la protection des terres humides et des autres habitats fauniques essentiels dans le sud de l'Ontario par le biais d'activités de gérance sur les terres privées et d'acquisition restreinte de terres. Les sites prioritaires comprennent entre autres les terres humides d'importance provinciale qui font l'objet d'une menace imminente ou éventuelle, les habitats de la sauvagine et les habitats d'espèces en danger de disparition. Habitat faunique Canada, Canards Illimités Canada, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et l'Ontario Natural Heritage League comptent parmi les partenaires qui ont signé cette entente. Le **Plan d'action pour la protection des Grands Lacs** est, pour sa part, un projet fédéral-provincial visant à empêcher l'élimination d'autres terres humides dans le bassin des Grands Lacs; pour les cinq premières années, ce plan met l'accent sur les terres humides côtières du secteur inférieur des Grands Lacs.

- ▶ Le volet **Habitats des zones humides de l'Entente** cadre concernant un plan quinquennal pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques vise la conservation, la restauration et l'amélioration des habitats des zones humides au Québec, par l'acquisition de terres, l'aménagement d'habitats et la mise en oeuvre d'un programme de communications et de projets de recherches connexes. Cette entente constitue le mécanisme de mise en oeuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est, auquel participent notamment Habitat faunique Canada, la Fondation de la faune du Québec, le gouvernement du Québec, Canards Illimités Canada et le gouvernement du Canada. Le **Plan d'action Saint-Laurent** contribue également à la conservation et à la restauration des terres humides importantes, en s'attachant surtout à l'habitat des espèces rares ou en danger de disparition. Plusieurs organismes, notamment diverses entreprises privées, des organismes non gouvernementaux et les gouvernements du Québec et du Canada, participent à cette initiative.

- ▶ Le **Newfoundland and Labrador Wetlands Stewardship Program** vise la mise en oeuvre des objectifs du Plan conjoint des habitats de l'Est du PNAGS et du Newfoundland and Labrador Waterfowl Management Plan. L'accent est placé sur la protection et la mise en valeur de terres humides côtières et d'eau douce d'une importance reconnue par le biais d'accords d'intendance avec des entreprises forestières et des municipalités. L'acquisition de certaines terres s'avère nécessaire dans le cas d'habitats menacés. Il y a très peu d'habitats de terres humides qui appartiennent à des particuliers dans la province. Néanmoins, les propriétaires fonciers privés participent ou participeront jusqu'à un certain point à ce projet, grâce à des ententes d'intendance particulières de diverse nature. Les organismes canadiens qui collaborent à ce programme sont notamment Habitat faunique Canada, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, Canards Illimités Canada et le gouvernement du Canada.

- ▶ Dans le cadre du **New Brunswick Wetlands and Coastal Habitat Management Program**, on établit des accords d'intendance avec des entreprises de façon à conserver et à améliorer les habitats de terres humides et les habitats côtiers de la province. Selon ces ententes, les compagnies demeurent propriétaires d'habitats de terres humides ou d'habitats côtiers importants, mais elles coopèrent (avec le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie) à l'aménagement des terres aux fins de leur utilisation pour l'éducation du public et les loisirs de plein air, ainsi que comme habitat faunique. Les partenaires de ce programme, qui met de l'avant les objectifs du Plan conjoint des habitats de l'Est du PNAGS, travaillent également avec diverses collectivités, certains clubs de service et des organisations non gouvernementales intéressés à la conservation de l'habitat de terres humides

et de l'habitat côtier, principalement par l'élaboration de matériel et de programmes éducatifs à l'intention du public. Habitat faunique Canada, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le gouvernement du Canada et Canards Illimités Canada font partie des organismes qui participent à ce programme. Dans cette province, le **Private Stewardship Program** préconise, en matière de conservation des terres humides, une approche fondée sur la collectivité. Dans les secteurs importants de terres humides, des comités directeurs locaux élaborent des plans de gestion avec l'aide d'un biologiste chargé du projet. Ces plans constituent une assise à partir de laquelle on peut établir des ententes précises avec les propriétaires fonciers afin de mettre en place des mesures visant la conservation (comme des zones tampons pour les caractéristiques essentielles). Jusqu'à présent Habitat faunique Canada, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, la Quebec Labrador Foundation et le gouvernement du Canada participent à ces projets d'intendance privés.

- ▶ Le **Nova Scotia Wetlands Habitat Agreement** servira d'outil pour la mise en oeuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est en Nouvelle-Écosse. Ce programme prévoit, au besoin, la protection et la mise en valeur des terres humides de plaines d'inondation, des marais salés, des marais d'eau douce et des terres côtières endiguées partout dans la province. Il comprend un volet portant sur des projets d'intendance dans le secteur privé et pour les entreprises, un volet concernant l'évaluation, et un volet sur la recherche visant l'amélioration de la productivité biologique dans les terres humides acidifiées. Les participants à l'entente sont Habitat faunique Canada, la province de la Nouvelle-Écosse, Canards Illimités Canada, la Société canadienne pour la conservation de la nature et le gouvernement du Canada.

- ▶ La conservation des habitats de terres humides dans l'Île-du-Prince-Édouard englobe l'acquisition d'habitats côtiers et intérieurs, l'aménagement de nouvelles terres humides, la mise en valeur des habitats actuels et un programme d'intendance visant la participation des propriétaires fonciers à la conservation des terres humides. L'aménagement et la mise en valeur de terres humides est pilotée principalement par Canards Illimités Canada en vertu d'un permis délivré par le Prince Edward Island Watercourse Alteration Committee. Les programmes traditionnels sont renforcés par le **Stewardship Program**, dont l'objectif est d'empêcher toute dégradation ou perte ultérieure de terres humides appartenant à des particuliers, en développant chez les propriétaires le sens des responsabilités relativement à la protection des habitats de terres humides. Les activités du programme comportent notamment la restauration de petits marais d'eau douce, l'établissement de ceintures de verdure entre les terres humides et les terres agricoles, et l'évaluation de l'abandon des terres comme pratique visant à empêcher

l'érosion du sol; on prévoit en outre la mise en oeuvre de projets pilotes visant à séparer, à l'aide de clôtures, le bétail des terres humides et d'autres systèmes d'arrosage, l'établissement de relations avec les propriétaires pour discuter de mesures de décontamination des sols et de conservation des terres humides, ainsi que l'élaboration de programmes d'intendance à l'intention des collectivités; on travaille également à l'amendement des lois au chapitre des clauses restrictives à des fins de conservation, et à l'élaboration de techniques de gestion des bassins hydrographiques pour assurer la durabilité des terres humides et des autres ressources naturelles. Les partenaires sont entre autres Habitat faunique Canada, Canards Illimités Canada, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement du Canada, la Prince Edward Island Soil and Crop Improvement Association, le Charlottetown Rural Environment Club, les collectivités de Charlottetown et de West Royalty, la Tryon River Watershed Cooperative, ainsi que des propriétaires fonciers privés.

- ▶ Les pressions exercées sur les terres humides du nord étant faibles, les Territoires du Nord-Ouest ne possèdent pas de programme particulier visant la conservation des terres humides. Reconnaisant néanmoins la lente progression de l'exploitation des ressources et des répercussions globales sur l'environnement, les gestionnaires des ressources des Territoires du Nord-Ouest se dotent de nouvelles capacités en ce domaine. Ils orientent leurs efforts principalement sur l'établissement du **Centre de télédétection des Territoires du Nord-Ouest**, et sur la surveillance des contaminants de l'environnement chez les espèces des terres humides et les autres espèces animales. Les terres humides sont protégées de façon indirecte dans le cadre de processus fédéraux comme l'établissement de réserves nationales de faune, par exemple celle de Polar Bear Pass, dans l'île Bathurst. Finalement, dans le cadre du **Northwest Territories Waterfowl Program**, on préconise l'établissement d'habitats clés pour les oiseaux migrateurs, par les gestionnaires des terres appartenant aux autochtones et des terres fédérales, de concert avec Canards Illimités Canada.

- ▶ La conservation des terres humides dans le territoire du Yukon en est encore à ses débuts, mais elle a beaucoup progressée en ce qui a trait aux inventaires et à l'élaboration de processus visant la protection des terres humides. Plus de 40 terres humides importantes ont été répertoriées et situées sur des cartes fédérales des terres. Le **Yukon Waterfowl Management Plan** identifie ces sites clés et donne la priorité à leur protection suivant un processus qui implique une recherche initiale, un aménagement selon des concepts précis et finalement leur protection. Une entente signée avec Canards Illimités Canada confirme le statut des terres humides principales du Yukon et oriente les activités de ce territoire vers 10 zones figurant en tête de liste des

priorités en ce qui a trait à la protection. L'**Entente-cadre finale du Yukon** relative aux revendications territoriales des autochtones constitue un moyen de protection des aires de conservation, notamment des terres humides. Jusqu'à présent, deux terres humides d'importance ont été identifiées grâce à ce processus. Les valeurs qui ne sont pas liées à la consommation et à l'observation d'espèces fauniques constituent des facteurs importants pour la protection des terres humides.

**ANNEXE C : LE PLAN NORD-AMÉRICAIN
DE GESTION DE LA SAUVAGINE**

LE PLAN NORD-AMÉRICAIN DE GESTION DE LA SAUVAGINE

Aperçu des buts et des objectifs des Plans conjoints du PNAGS

Introduction

En 1986, les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis ont signé le **Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)**, qui réunit des équipes internationales de spécialistes et de gestionnaires des ressources naturelles provenant d'organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux, territoriaux, et des États, de même que des organisations privées et des particuliers intéressés à la conservation. Le PNAGS concentre ses efforts sur le rajeunissement des populations de sauvagine et d'autres oiseaux migrateurs et d'espèces sauvages par la conservation des hautes terres et des terres humides de propriété privée et publique. Cet objectif est atteint par la mise en oeuvre de plans, de programmes et de projets fondés sur le partenariat.

En 1986, le PNAGS a reconnu que le premier champ d'activité devrait comprendre les secteurs de production (aires de reproduction) de la sauvagine dans le centre de la région des Prairies, au Canada et aux États-Unis. Des partenariats appelés **Plans conjoints des habitats** visent à rétablir les populations de sauvagine et d'oiseaux migrateurs et à restaurer leurs habitats dans le cadre d'un des plans de conservation les plus ambitieux et les plus vastes jamais conçu. Le PNAGS cherche à protéger plus de 2,4 millions d'hectares (5,9 millions d'acres) d'habitats de terres humides et de hautes terres de première importance, grâce à la coopération de trois pays, soit le Canada, les États-Unis et le Mexique, entre 1986 et l'an 2001.

Les Plans conjoints des habitats — Canada

Au Canada, trois Plans conjoints des habitats sont actuellement en voie de réalisation :

- a) le Plan conjoint des habitats des Prairies (PCHP) (qui a commencé en 1986 et est devenu officiel en 1989);
- b) le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) (qui a débuté en 1989);
- c) le Plan conjoint de la côte du Pacifique (PCCP) (commencé en 1991).

Plan conjoint des habitats des Prairies (PCHP) : La mise en oeuvre de ce projet était prévue selon deux processus fondamentaux, réalisés par le biais de plans provinciaux mis en oeuvre à diverses étapes de la période de 15 ans prévue pour le

plan. Au cours des premières années, le Plan était axé sur des programmes directs visant l'acquisition de sites et l'amélioration des habitats. Toutefois, à mesure que les efforts visant la conservation des sols et de l'eau prenaient de l'ampleur dans les débuts, on espérait pouvoir mettre l'accent sur les programmes indirects. Les événements ont fortement modifié le climat de travail qui prévalait en 1987 lors de l'élaboration du plan. Le développement durable et la biodiversité sont devenus des concepts importants.

Étant donné la réorientation des subventions à l'agriculture et des programmes de soutien de revenu en 1992, et la reconnaissance du fait que les politiques relatives à la production agricole, au transport et au commerce doivent reposer à l'avenir sur une assise plus durable, les partenaires du PCHP ont constaté que le calendrier initial concernant le programme indirect avait gagné au moins cinq ans. Cette situation est perçue de façon positive car elle offre la possibilité d'établir des partenariats en vue d'assurer le développement durable de l'agriculture et de l'environnement ou de la faune. Parallèlement, le financement prévu à l'origine pour les programmes directs a été nettement inférieur aux prévisions, ce qui a tellement nui à l'évolution du programme que le PCHP subit de fortes pressions dans ses efforts pour réaliser les deux phases du Plan.

Les programmes directs axés sur les modifications d'utilisation des terres sont grandement retardés par rapport au calendrier de départ. Dans un effort pour résoudre ces difficultés, on a entrepris une révision de la stratégie du PCHP. En octobre 1992, le Comité du PNAGS a conclu qu'il importe de réorienter les efforts pour affecter des fonds prioritaires aux habitats de reproduction (c.-à.-d. aux Prairies), le Canada accordant la priorité aux régions identifiées dans le cadre du PCHP.

Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) : En 1986, lors de la signature du PNAGS, on a identifié des objectifs de conservation relativement à la valeur des marais des Grands Lacs, du fleuve Saint-Laurent et de la côte de l'Atlantique comme aires de rassemblement et haltes migratoires. En 1990, le PCHE a révisé ces objectifs pour cinq ans en ce qui a trait à l'Est du Canada. Les cinq premières années du PCHE sont axées sur l'acquisition et la restauration d'habitats; toutefois, les activités relatives à l'amélioration, l'intendance et à la modification des politiques sont considérées comme étant prioritaires pour une grande partie de la période qui reste du Plan conjoint des habitats de l'Est, échelonné sur une période de quinze ans.

La méthode générale utilisée pour le PCHE comporte l'acquisition et la restauration de terres humides menacées situées dans les régions où la qualité de l'habitat est la meilleure. Ces régions se trouvent principalement dans le sud de l'Ontario, dans la vallée du Saint-Laurent ainsi que dans les terres côtières endiguées et les estuaires

de la région de l'Atlantique. Des projets visant la mise en valeur d'habitats moins menacés mais productifs, comme des terres humides des forêts boréales, sont également mis en oeuvre.

Plan conjoint de la côte du Pacifique (PCCP) : Au Canada, l'objectif global du PCCP est d'assurer le maintien à long terme des valeurs et des processus naturels liés aux habitats des terres humides et des hautes terres adjacentes, en bordure de la côte provinciale, qui s'étend sur 27 000 kilomètres. Les stratégies seront conçues pour refléter les conditions uniques qui prévalent dans chaque secteur et les besoins des collectivités locales, l'accent étant mis sur des méthodes coopératives tenant compte à la fois des utilisations humaines traditionnelles et de la conservation des ressources. Les partenaires du PCCP tentent d'empêcher d'autres conversions de terres agricoles tout en favorisant des régimes qui permettent l'hivernage de la sauvagine et des autres espèces sauvages tout en assurant le succès des productions végétales. Les secteurs prioritaires sont le delta de la rivière Fraser et la vallée Comox. Un plan du PCCP, échelonné sur quinze ans, est présentement rédigé conjointement par les partenaires canadiens et américains.

Plans conjoints des espèces

Deux Plans conjoints des espèces, portant sur des espèces fauniques précises, ont également été mis en oeuvre à l'échelle internationale dans le cadre du PNAGS afin de combler les lacunes au niveau des connaissances et de la surveillance, de façon à orienter les activités prévues dans les Plans conjoints des habitats. Ces Plans sont :

- d) le Plan conjoint des Oies de l'Arctique;
- e) le Plan conjoint du Canard noir.

Plan conjoint des Oies de l'Arctique : Dans de nombreuses populations d'oies de l'Arctique, le nombre d'individus est égal ou supérieur aux objectifs établis; toutefois, il y a d'importantes lacunes dans les renseignements généraux disponibles pour l'élaboration de plans de gestion efficaces de ces populations. Le plan conjoint favorisera la recherche et le suivi des oies qui se reproduisent dans la région arctique et subarctique, de façon à améliorer et à perfectionner la gestion des populations au chapitre des aires de reproduction. Un plan stratégique du Plan conjoint des Oies de l'Arctique a été publié en septembre 1992.

Plan conjoint du Canard noir : La stratégie globale du Plan conjoint du Canard noir vise à déterminer les tendances en ce qui a trait aux populations de Canard noir dans l'ensemble de leur aire de reproduction, à évaluer les changements au niveau de la récolte et de la répartition, et à déterminer les facteurs importants qui influent sur le statut des populations de Canard noir et la dynamique de cette espèce. Cette

stratégie sera mise en oeuvre au moyen de trois techniques : les recensements, le baguage et la recherche. Une version préliminaire d'un prospectus sur le Plan conjoint du Canard noir a été élaborée en 1992.

Progrès enregistrés relativement à l'atteinte des objectifs du PNAGS

Au moment de la création du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, on prévoyait y consacrer pour le Canada un milliard de dollars canadiens répartis sur 15 ans, le Plan conjoint des habitats des Prairies et celui des habitats de l'Est étant compris; 25 % de ces sommes proviendrait de sources canadiennes et 75 % de sources américaines. À l'heure actuelle, le Canada prévoit un budget qui s'élève maintenant à plus de 1,7 milliard \$ CA répartis sur la période de 15 ans prévue pour le PNAGS, compte tenu du Plan conjoint de la côte du Pacifique qui a commencé en 1991 et des Plans conjoints des espèces (Canard noir et Oies de l'Arctique).

**ANNEXE D : POLITIQUES ET RECHERCHES SCIENTIFIQUES
SUR LES TERRES HUMIDES**

POLITIQUES ET RECHERCHES SCIENTIFIQUES SUR LES TERRES HUMIDES

Il est fondamental que les Canadiens continuent sans cesse à accroître leurs connaissances scientifiques pour élaborer, interpréter et mettre en oeuvre des politiques et des règlements concernant les terres humides, et de ce fait même, assurer une gestion et une utilisation saines des ressources des terres humides. La conservation des terres humides dépend en particulier des réponses que nous apporterons à des questions aussi essentielles que celles-ci : Quelle est la quantité de terres humides nécessaire à l'atteinte des objectifs de conservation à l'échelle régionale? Quels sites de terres humides sont «d'importance nationale» pour les Canadiens? Si nous n'obtenons pas de réponse à ces questions, il sera impossible d'atteindre nos objectifs relativement à la conservation des terres humides. Malgré ces besoins prioritaires en matière de recherche, nos connaissances actuelles nous permettent de réaliser beaucoup de progrès au chapitre de la conservation des terres humides.

On a accompli des progrès sur le plan de la classification et de l'évaluation des terres humides, mais, à l'échelle nationale, il reste encore du travail à faire. Le taux de conversion des terres humides et leur valeur économique n'ont pas été mesurés de façon adéquate. On commence à peine à mettre au point des méthodes pour s'assurer que l'on tiendra compte des fonctions des terres humides au moment de prendre des décisions concernant l'affectation des ressources. Suite au projet «Les terres humides ne sont pas des terres de désolation» mené conjointement par Habitat faunique Canada et Environnement Canada, un *Guide d'évaluation des terres humides* (Bond *et al.* 1992) a été publié à l'échelle nationale. La définition des fonctions hydrologiques des terres humides en est encore à ses débuts. Les coûts et les avantages environnementaux, sociaux et économiques liés à la conversion des terres humides sont encore mal compris, surtout par le public. Il importe de mettre ces informations à la disposition des décideurs et du public canadien, et d'en assurer la diffusion. Des recommandations concernant les priorités en matière de recherche ont été élaborées par la communauté scientifique (Wedeles *et al.* 1992).

Il importe d'assurer une coordination plus efficace des efforts des organismes intéressés à promouvoir la science et la recherche sur les terres humides au Canada, et d'améliorer la coopération entre eux. *La politique fédérale sur la conservation des terres humides* (1991) encourage la recherche scientifique incessante comme pierre angulaire de l'évolution au chapitre de la conservation des terres humides. Environnement Canada, par l'entremise du Service canadien de la faune, du Groupe de travail national sur les terres humides et de nombreux projets conjoints fédéraux-provinciaux, préconise la coordination et le perfectionnement des connaissances relatives aux terres humides. Dans le cadre du *Plan vert du Canada*, le Service canadien de la faune, de concert avec les universités canadiennes, établira des centres

Politiques sur les terres humides au Canada

pour la recherche conjointe sur la faune. Le gouvernement fédéral a fourni un appui considérable à l'organisation du Forum sur les terres humides durables en 1990, ainsi qu'à la création du Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Canards Illimités Canada a annoncé en 1992 la création de l'Institut de recherche sur les terres humides et la sauvagine. Par ailleurs, l'Université de Waterloo a créé, en janvier 1992, le Wetlands Research Centre.